

2016-2021

**Procès-verbal n° 23b de la séance ordinaire du Conseil général
du mercredi 29 mai 2019, salle du Grand Conseil, Fribourg**

Présidence: M. Blaise Fasel

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19.33 heures.

Présence de 60/80 Conseillers généraux et de 4/5 Conseillers communaux (M. le Syndic excusé).

Excusés (19): Mmes et MM. Vincenzo Abate, David Aebischer, Christophe Bettin, Raphaël Casazza, Charles de Reyff, Jean-François Feyer, Christophe Giller, Naïma Khmel Seewer, Emmanuel Kilchenmann, Geneviève Liaudat, Corinne Margalhan-Ferrat, Elias Moussa, Tina Odermatt, David Papaux, Alexandra Maria Rossi Carré, Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Nicolas Stevan, José Uldry et Simon Zurich.

Absent (1): M. Raphaël Fessler.

Scrutateurs: MM. Gilles Bourgarel, Bernard Dupré, Jean-Noël Gex, Alain Maeder, François Miche et Mario Parpan.

Secrétariat: Mmes et M. Anne Banateanu, Ingrid Buntschu, Mathieu Maridor et Nathalie Marvardi-Bürky.

Assistance technique: M. Dominique Vidmer.

Le Président. Mme la Vice-Syndique, Mme la Conseillère communale, MM. les Conseillers communaux, Mme la Vice-Présidente du Conseil général, chers collègues, j'ai le plaisir de vous saluer et d'ouvrir cette séance de relevée.

1. Communications du Président

Je vous donne la liste des personnes excusées ce soir. (cf. supra).

Nous passons sans attendre au nouveau point 5 de l'ordre du jour, ancien point 6, "Prise de position de la Commission de fusion au sujet des rapports des groupes de travail de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg".

Je vous informe que, d'entente avec le Bureau du Conseil général, la Commission de fusion a décidé de nous faire part de sa position au sujet des rapports des groupes de travail de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg qui ont été publiés durant le mois d'avril. Notre Conseil ne fera que prendre acte de la prise de position de notre Commission de fusion. Les représentants des groupes et les Conseillers/lères généraux/ales pourront toutefois s'exprimer.

5. Prise de position de la Commission de fusion au sujet des rapports des groupes de travail de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg

Hayoz Jérôme, Président de la Commission de fusion. Le mardi 14 mai, la Commission de fusion du Conseil général de la Ville de Fribourg a examiné les huit rapports de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg. M. le Syndic et M. le Directeur des Finances étaient aussi présents pendant une partie de la séance. Les membres du Conseil général également membres de l'Assemblée constitutive ont été aussi invités. Comme l'invitation leur a été transmise un peu à court terme, seulement un membre a répondu présent, les autres ont dû s'excuser.

Les invité-e-s de l'Assemblée constitutive ont répondu à toutes les questions d'une manière exhaustive et claire et ont transmis toutes les informations nécessaires ou supplémentaires que la Commission a demandées. Merci pour leur présence et leur disponibilité.

La Commission de fusion a traité les huit rapports et était globalement agréablement surprise par le travail fourni. Toutefois, elle constate aussi qu'il reste encore beaucoup à faire dans différents domaines.

Tous les rapports n'ont pas suscité le même niveau de discussion au sein de la Commission de fusion. Les rapports des groupes de travail "politique", "histoire et identité", "finances" et aussi "administration" étaient plus facile à examiner que d'autres rapports plus techniques ou dont l'état de concrétisation n'était pas encore assez avancé pour un débat de qualité.

Les questions autour des instances et de l'organisation politiques ainsi que la représentativité des communes concernées sont des sujets traités dans le rapport du groupe de travail "politique". On a constaté que ce sont des sujets assez sensibles. Il est évident qu'il est difficile de trouver un équilibre des intérêts entre les "grandes" et les "petites" communes impliquées dans le processus de fusion. Il

faut d'un côté que la Ville de Fribourg, qui représente quand même presque la moitié de la population de ce Grand Fribourg, ne montre pas l'intention de vouloir "bouffer" les autres, les "petits", et de l'autre côté, la population de la Ville de Fribourg, qui a aussi ses attentes, ne veut pas se sentir sous-représentée dans cette nouvelle commune.

Le rapport du groupe de travail "politique" montre différentes pistes, différentes variantes, pour trouver une solution équilibrée. Pour la Commission de fusion, il est important que la nouvelle commune depuis le début avec un cercle électoral et qu'il y ait des mécanismes de protection pour les communes "minoritaires" pendant une phase de transition. Pour la Commission de fusion une législature suffit. C'est un laps de temps normal dans les processus de fusion dans le canton mais aussi dans les autres cantons. On trouve important que la commune fusionnée ne soit qu'une seule commune à partir du début.

Le rapport du groupe de travail "politique" propose différentes variantes. La Commission de fusion ne va se déterminer sur une variante proposée dans ce rapport. Pour nous, il est plus important que l'Assemblée constitutive définisse, en tenant compte des remarques de la consultation, les nouvelles règles et les règles transitoires. Néanmoins, la Commission de fusion est contente de voir que l'on essaye de trouver une solution dans laquelle les différents intérêts, les différentes attentes des communes "petites", des communes "grandes" et des communes concernées devraient se retrouver.

Concernant le Conseil communal, la Commission de fusion a décidé de soutenir la proposition de passer à un Conseil communal de sept membres. Autrement, il serait presque impossible de trouver une solution où le plus grand nombre des communes se sente représentées.

Pour la Commission de fusion, il est aussi important de trouver une solution cohérente entre la future organisation politique du Conseil général et celle du Conseil communal. La Commission de fusion soutient aussi l'idée d'avoir un secrétariat du Conseil général indépendant.

Une certaine critique a été soulevée par la Commission de fusion envers l'idée d'instaurer des commissions locales. Il est prévu de mettre en place des commissions locales dans les anciennes communes et les anciens quartiers. Estimant, que cela pouvait alourdir dans un premier temps le travail de la nouvelle commune, la Commission de fusion a, après explications des membres de l'Assemblée constitutive présents, mieux compris l'intention de ces commissions locales et les juge utiles dans le but d'une bonne intégration de toutes les communes actuelles dans la nouvelle commune. La Commission recommande également de ne pas oublier de bien intégrer les structures existantes telles que les associations de quartiers, les associations de commerçants, etc.

Für die Fusionskommission war es erfreulich festzustellen, dass die Arbeitsgruppe "Geschichte und Identität" die Einführung der deutschen Sprache als zweite Amtssprache vorschlägt. Natürlich wird anschliessend die praktische Umsetzung dieser Massnahme ausschlaggebend für die "gelebte oder wirkliche Zweisprachigkeit" sein, aber diese doch klare Aussage im Bericht der entsprechenden Gruppe stimmt positiv. Vor allem auch in Anbetracht der Zusammensetzung der Arbeitsgruppe. Immerhin ist nur ein Mitglied der Arbeitsgruppe aus der Stadt Freiburg - in der Person unseres Stadtammanns - und die anderen Mitglieder stammen aus französischsprachigen Gemeinden. Es stimmt die Fusionskommission und auch mich als Präsident und Teil der deutschsprachigen Minderheit, positiv, dass dieses Bekenntnis doch klar hervorkommt.

Dieses Bekenntnis ist nicht nur für die deutschsprachigen Minderheiten der fusionswilligen Gemeinden wichtig - denn es gibt nicht nur in der Stadt Freiburg eine deutschsprachige Minderheit - sondern ist ein wichtiges Signal für alle deutschsprachigen Freiburgerinnen und Freiburger im ganzen Kanton. Will die Stadt Freiburg, ob fusioniert oder nicht, auch die Stadt der deutschsprachigen Freiburgerinnen und Freiburger bleiben oder wieder vermehrt werden, braucht es dieses klare Bekenntnis. Wir hoffen, dass dies nicht einfach ein Lippenbekenntnis bleibt, denn die pragmatische Zweisprachigkeit ist gut und recht, aber "Pragmatismus" darf nicht einseitig gelebt werden, damit dieser zu einem schlechten Kompromiss verkommt.

Wir möchten bei dieser Gelegenheit auch anmerken, dass die Zweisprachigkeit der kantonalen Zentrums- und Agglomerationsgemeinden für die Diskussionen über die Zukunft und die Ausweitung der Agglomeration Freiburg vor allem in die Richtung von weiteren deutschsprachigen Gemeinden unerlässlich ist. Viele Gemeinden werden bereits aus politischen Gründen bezüglich der Notwendig- und Sinnhaftigkeit der Agglomeration Freiburg eine sehr kritische Haltung einnehmen. Sollte jedoch das "neue Kantonszentrum" die Zweisprachigkeit nicht stärken, dann wird die Motivation der deutschsprachigen, potenziellen Gemeinden für eine "neue, grössere Agglo" verschwindend klein bis gar nicht werden.

Im Bericht "Geschichte und Identität" findet sich auch die Bürgergemeinde. Gemäss den Aussagen des Gemeinderates scheint es, dass die Bürgergemeinde und die jahrelange sehr skeptische Haltung der Fusionspartner zu dieser, sich langsam zu legen scheint. Dies erfreut die Fusionskommission, war und ist doch die Bürgergemeinde für verschiedenste Projekte der Stadt sehr wichtig. So ist es doch zu begrüßen, dass beabsichtigt wird die Bürgergemeinde auch in Zukunft als Unterstützerin von zentralen und wichtigen Projekten hinzu ziehen zu wollen. Jedoch ist aus Sicht der Fusionskommission wichtig, dass während der nächsten Etappen des Fusionsprozesses die Wichtigkeit der Bürgergemeinde und ihrer Aufgaben auch immer wieder hervorgehoben wird.

Le groupe de travail "finances" n'a pas encore déterminé un taux d'imposition de la future commune. La Commission de fusion ne l'a pas fait non plus. Mais la Commission de fusion est contente de voir que la nouvelle commune pourrait naître avec un taux d'imposition plus bas qu'aujourd'hui en Ville de Fribourg. Reste à convaincre les autres communes avec un taux actuellement plus bas. C'est une raison de plus pour concrétiser ce projet de fusion et de créer un projet urbain d'avenir et ainsi montrer à toute la population la plus-value d'un Grand Fribourg.

Pour cette raison, il est aussi central que les perspectives du groupe de travail "finances" soient réalistes de manière à ce que la nouvelle commune puisse concrétiser des projets ambitieux ou des projets de grande envergure.

Un autre sujet sensible dans le rapport du groupe de travail "finances" est la Caisse de pension de la Ville de Fribourg. Selon nos représentants de l'Assemblée constitutive, l'image de la Caisse de pension de la Ville de Fribourg s'est améliorée. Longtemps, la Caisse de pension a été un sujet très sensible pour les autres communes. Ça montre que le travail nécessaire dans ce domaine a été fait par la Ville de Fribourg. Mais à ce sujet, comme aussi au sujet de la Bourgeoisie, il faut fournir encore un grand effort de communication durant les prochaines étapes du processus de fusion et surtout pendant la campagne.

Concernant le rapport du groupe de travail "administration", la Commission de fusion salue l'idée de renforcer les guichets virtuels et de promouvoir la digitalisation dans les domaines où c'est possible.

Mais elle souhaite aussi souligner l'importance d'avoir des guichets de proximité dans les communes ou les quartiers excentrés. Il ne faut pas oublier qu'une part la population n'a pas la possibilité de se rendre à des guichets virtuels ou d'utiliser d'autres solutions digitalisées.

Für die Fusionskommission war es eher schwierig die Berichte der Arbeitsgruppe "Schule und Gesellschaft, Technik, Unterhalt, Entwicklung" zu diskutieren, da diese in den meisten Fällen sehr technisch waren/sind, oder sehr ausführlich bis fast wunschlistenartig daherkommen, ohne wirklich konkret zu sein.

Natürlich begrüßen wir eine Stärkung der Zweisprachigkeit in den Schulen und andere weitere Ideen, aber wir möchten hier generell anmerken, dass es der Fusionskommission sehr wichtig scheint, dass diese Bereiche konkreter ausformuliert werden und aus diesen Ideenboxen ein Projekt mit Profil entsteht. Gerade diese Fragen sind zentral um die Bevölkerung vom Nutzen einer Fusion zu überzeugen.

Daher sind zum jetzigen Zeitpunkt zwar einige zentrale und technische Fragen relativ konkret auf dem Tisch, aber die Bereiche die den Alltag und das Zusammenleben der zukünftigen Bevölkerung von "Grossfreiburg" betreffen, sind zu vage um mehr Lust auf dieses Projekt zu bekommen.

Weiter ist über gewisse Bereiche noch sehr wenig bekannt, wie z. B. die zukünftige Mobilität in dieser fusionierten Gemeinde aussehen könnte. Oder auch die Kultur wird in den aktuellen Berichten sehr stiefmütterlich behandelt. Damit sind nur zwei Beispiele genannt, welche unbedingt für eine Abstimmung konkreter werden müssen.

Die Fusionskommission ist sich zwar bewusst, dass diese Punkte nicht in der Fusionsvereinbarung niedergeschrieben werden. Aber um bei der Bevölkerung die Lust auf die Fusion zu "Grossfreiburg" zu wecken, braucht es, aus Sicht der Fusionskommission, ein, in die Zukunft gerichtetes, urbanes und lebendiges Projekt "Grossfreiburg", welches über die Fragen der politischen Organisation oder des Steuersatzes hinausgeht.

Mais d'ores et déjà un grand merci à toutes et tous les délégué-e-s de l'Assemblée constitutive pour le travail effectué. Celui-ci est impressionnant mais il reste encore beaucoup à faire.

Wie sagt man so schön auf Deutsch: "Allons-y"!

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Au nom du Conseil communal, je remercie la Commission de fusion pour son rapport et pour le sérieux avec lequel elle abordé les questions qui lui ont été soumises. Le Conseil communal n'a pas encore pris position officiellement sur les questions posées par cette consultation mais ne manquera pas de le faire.

Quatre Conseillers communaux font partie de l'Assemblée constitutive. On doit constater, en l'état actuel des travaux, que cette dernière fonctionne bien. L'état d'esprit y est très positif et les délégués se sont beaucoup investis dans leur travail, comme vient de le relever le Président de la Commission de fusion. Le résultat de ces travaux, ce sont les huit rapports actuellement en consultation. Beaucoup d'idées et de propositions intéressantes y sont exposées. Les communes ont montré une détermination à ce que la nouvelle commune soit, parmi celles-ci, bilingue.

Comme l'a relevé le Président de la Commission de fusion, un travail de communication doit encore se faire pour expliquer certains points, certains fonctionnements de notre commune, et un de ces points est la Bourgeoisie. Or, cette semaine, en tant que Directrice des Affaires bourgeoises, j'ai justement rencontré des délégués à l'Assemblée constitutive dont son Président de la Commission financière. Nous avons parlé de la communication qu'il faut faire pour que les personnes extérieures à notre commune sachent ce que sont les Affaires bourgeoises. Nous avons élaboré un plan de communication et fixé des rencontres ou des événements auxquels les membres de l'Assemblée seront invités. Je pourrai vous donner des nouvelles lorsque cela sera concrétisé.

Les résultats de la consultation seront intéressants et auront une influence sur la position des communes. Restera encore la question de savoir si à la suite de cette consultation, il faudra organiser un vote consultatif. Cette question n'a pas encore trouvé de réponse car il y a des éléments externes qui doivent être connus, entre autres, le résultat de la votation sur le PF17. Cela permettra de clarifier le positionnement des conseils communaux au sujet du taux d'impôt de leur commune pour les prochaines années.

Je relèverai aussi que le Conseil d'Etat s'implique dans ce dossier et l'accompagne de façon appropriée. Le Conseiller d'Etat Didier Castella interviendra d'ailleurs à l'Assemblée constitutive cet automne.

Je rappellerai que le Conseil communal de la Ville est profondément favorable à ce projet de fusion et s'y investit à fond. Il sera donc très intéressant de connaître la position des autres conseils communaux ainsi que celle de l'Agglomération dont le périmètre ou le rôle pourrait être affecté par cette fusion.

Rapport du groupe socialiste

Loup Matthieu (PS). Le groupe socialiste a pris connaissance avec intérêt des travaux de la Commission de fusion et du rapport de son Président. Il prend acte de ce dernier et remercie la Commission pour son travail.

A titre préliminaire, le groupe socialiste rappelle que la consultation publique sur les rapports des groupes de travail et par le biais d'un questionnaire est actuellement en cours. Dans ce contexte et fidèlement à la volonté exprimée que ce projet soit celui de la population, la section locale de notre parti procède également à une consultation interne. Il serait ainsi prématuré, pour le groupe, de prendre aujourd'hui une position arrêtée sur les différentes propositions des groupes de travail et sur les questions soulevées par la Commission. Le groupe socialiste réserve donc, en l'état, ses réponses définitives au questionnaire mis en consultation par l'Assemblée.

Toutefois, à ce stade intermédiaire, un certain nombre de remarques sont possibles:

- En ce qui concerne le processus, le groupe socialiste salue le début d'une phase plus tangible pour la population. Les listes, longues puis courtes, établies par les différents groupes de travail donnent de la substance au projet. Elles devront bien évidemment être concrétisées, affinées et complétées, mais elles permettent d'engager des discussions sur la commune souhaitée, respectivement rêvée. Cette visibilité est bienvenue après une phase préparatoire plus discrète. Nous formons le vœu qu'elle donne envie à la population de s'approprier le projet.

- En termes de contenu, le groupe socialiste renvoie au message clairement développé dans son papier publié à l'automne 2017: nous voulons aller vers une fusion véritable, réalisant le centre urbain de notre canton. Cette fusion doit, le plus rapidement possible, être une véritable union de toutes les communes qui s'y associent. Toutes les dispositions transitoires éventuelles ne sauraient exister que dans cet objectif et, dès lors qu'elles fixeraient des contraintes au nom de la représentativité, elles devraient impérativement tenir compte des intérêts de l'entier de la population de la nouvelle commune, celle de la future-ancienne commune de Fribourg comprise.
- Il apparaît indispensable de traiter rapidement de la question de savoir ce qui distingue, pour la population, la future Commune fusionnée de l'Agglomération actuelle. C'est peut-être faute d'avoir traité suffisamment en profondeur cette question que les réflexions relatives à des domaines de compétence de l'actuelle Agglomération, notamment l'aménagement du territoire, la culture et la mobilité se trouvent à un stade embryonnaire. J'ai ouï dire, à propos du thème de la mobilité, qu'une représentante des milieux économiques, camarade de parti de M. le Conseiller d'Etat Castilla, de son propre aveu, plaiderait d'ailleurs pour la gratuité des transports publics comme projet fédérateur! Clin d'œil à l'autre partie de l'hémicycle à part, il est nécessaire de renforcer ces thématiques dans les travaux futurs de l'Assemblée, dès lors qu'elles sont, avec d'autres, centrales pour le caractère urbain de la nouvelle commune que nous souhaitons.
- Le groupe socialiste constate finalement que des points importants pour la Ville de Fribourg, qui étaient jugés critiques avant le début du processus tels que la Bourgeoisie ou le bilinguisme, font l'objet de propositions tout à fait positives de la part des groupes de travail, dans lesquelles la Ville n'avait pas la majorité des délégué-e-s.

C'est fort de ces constats que le groupe socialiste prend acte du rapport de la Commission de fusion et la remercie pour son travail.

Rapport du groupe libéral-radical

Gex Océane (PLR). Après de nombreux mois de travail, nous avons eu le plaisir de découvrir les résultats de l'Assemblée constitutive du Grand Fribourg. Notre groupe constate que le projet dessine ses contours, ce qui démontre de l'importance et les enjeux de cette consultation. Il est temps que les habitants et les communes du périmètre puissent s'exprimer sur ce projet. Nous espérons que les résultats feront avancer cette fusion, et que cela permettra aux communes indécises, de se décider et surtout de se positionner définitivement sur leur implication dans cette fusion. Le groupe libéral-radical participera à cette consultation en abordant quelques thèmes comme la promotion économique, le bilinguisme, la fiscalité et traitera consciencieusement le contenu de ces huit rapports.

Nous avons tout à gagner si ce projet abouti. Fribourg pourra se positionner en tant que première ville bilingue suisse et ainsi tenir le rôle qu'elle mérite.

Engageons-nous en faveur de cette fusion. Notre groupe prend acte de ce rapport et remercie la Commission pour son travail.

Rapport du groupe démocrate-chrétien/vert/libéral

Dreyer Jean-Luc (PDC/PVL). Le groupe PDC/PVL a examiné avec un profond intérêt les travaux et le rapport de la Commission de fusion. C'est avec une très grande satisfaction que nous nous réjouissons de voir ce projet essentiel avancer enfin maintenant rapidement et prendre un élan dynamique.

Notre groupe a effectué une réflexion très élaborée et envisagé un programme cohérent et bien ficelé en vue de cette fusion, tout particulièrement dans le but d'apporter un soutien solide aux petites communes.

La fusion, en effet, n'affaiblit pas les partenaires et notre ville en particulier est un apport formidable pour tous. Ceci doit être un message qui doit être bien implémenté chez nos partenaires. Egalement le Grand Fribourg sera un apport considérable pour le Canton, notamment par un plus grand poids au niveau national et fédéral.

Notre groupe approuve pleinement le rapport du Président de la Commission de fusion, avec néanmoins certaines réserves sur quelques points divergents de notre réflexion.

Tout d'abord, nous insistons sur la très grande importance du bilinguisme, comme l'a très bien relevé notre Président de la Commission. Comment donc une Ville qui se voudrait ville-centre d'un canton parfaitement bilingue ne pourrait-elle pas appuyer toute initiative et toute proposition qui favorise le bilinguisme? C'est tout d'abord de la responsabilité de cette assemblée ici présente qu'il incombe de soutenir à fond et sans aucune restriction le bilinguisme. Il importe que nous donnions un message très clair, très fort, aux autres communes. Cette proposition ne viendra pas des Conseillers généraux de Matran ou d'ailleurs, c'est à nous ici qu'incombe la responsabilité de soutenir à fond et avec grande conviction le bilinguisme. C'est absolument capital si l'on veut que les communes germanophones du Lac, de la Singine et d'autres puissent se reconnaître dans la capitale de leur canton. Ceci est absolument indispensable! Et le bilinguisme est à même de devenir aussi un véritable atout pour la Ville, le Grand Fribourg et également pour le canton, de même que pour sa représentation au niveau fédéral. Et c'est à nous, à notre assemblée, d'être très actifs en vue de soutenir le bilinguisme dans toutes les propositions régionales qui puissent parvenir.

Aussi, nous devons vraiment soutenir sans arrière-pensée la mise en place en particulier d'un enseignement bilingue, et d'une filière bilingue au sein du Grand Fribourg. C'est essentiellement à cette assemblée qu'il incombe d'être proactif. Le choix de la langue dans les écoles est certes du domaine cantonal, mais notre assemblée ici doit apporter tout son inconditionnel soutien à cette mise en place.

Par ailleurs, eu égard au rapport du Président de la Commission, notre groupe, dans ses réflexions, exprime certaines réserves concernant le découpage administratif et politique. Le rapport fait des propositions intéressantes et certes très solides. Cependant, nous-mêmes, nous souhaitons privilégier la création d'arrondissements – nous proposons sept arrondissements – qui à notre avis devrait permettre de dépasser les cultures locales des villages et devrait favoriser une meilleure intégration des mentalités dans la vision du Grand Fribourg. Ces sept arrondissements, bien sûr, ne doivent pas correspondre aux frontières communales existantes, mais bien au contraire, enjambant les frontières cantonales, elles devraient favoriser une intégration des communautés et favoriser une

plus forte proximité des citoyens. Avec ce même objectif, la proposition de commissions locales également a pour but d'entraîner une meilleure proximité des citoyens et une meilleure intégration dans le Grand Fribourg.

A cet égard, pour que la fusion atteigne son objectif, il est impératif que les petites communes se sentent pleinement en phase avec notre projet, qu'elles ne se sentent nullement prétéritées et ressentent cette fusion comme une réelle opportunité bienvenue; et là, il y a du travail. Nous devons affirmer fortement notre volonté de les impliquer pleinement et à égalité, dans un rapport gagnant-gagnant, et mettre le cœur et le citoyen dans ce projet de fusion: Pour cela, une importante campagne d'information est nécessaire, sans attendre. Il y a beaucoup de travail. Il faut susciter la discussion, informer, porter un message qui soit fort et convaincant.

Concernant les autres objectifs du rapport du Président, nous les soutenons sans réserve.

Rapport du groupe Centre gauche-PCS

Page Maurice (CG-PCS). La lecture des rapports des groupes de travail nous a quand même laissé un sentiment un petit peu mitigé. D'une part, il y a la satisfaction de voir que l'Assemblée constitutive a bien entamé son travail, qu'elle a livré les rapports qui contiennent nombres de renseignements utiles et intéressants, en particulier sur les finances et les institutions, que l'état des lieux est assez complet, même relativement exhaustif, et qu'il y a une véritable volonté de communiquer de manière ouverte. Mais d'un autre côté, on ne peut pas ne pas rester sur sa faim. Il y a une certaine déception de voir que, de manière générale, on en est encore trop au stade d'une liste de vœux ou de "shortlists" pour utiliser un terme parfaitement bilingue, repris de ces rapports.

Sans entrer réellement dans les questions concrètes et matérielles, tout le monde évidemment veut plus de crèches, tout le monde bien sûr veut de meilleurs transports publics, mais personne ne dit comment, ni par qui, ni avec quels moyens. Là, je pense que l'on a encore vraiment un gros travail à faire, le Président de la Commission l'a déjà dit.

Nous constatons aussi que le délai est court puisque l'on aimerait normalement arriver avant la fin de la législature dans cette phase. Donc on espère vraiment qu'après la phase de consultation, l'Assemblée en arrive très vite à préparer et à publier un projet de convention de fusion.

Concernant le questionnaire, je ne reviens pas dessus non plus puisque les partis et les personnes pourront prendre position de manière individuelle. Il y a effectivement quelques principes qui sont importants, qui ont déjà été évoqués, mais que je me permets de répéter:

- un temps de transition qui doit être, à notre avis, le plus court possible et qui doit vraiment se limiter à une législature et pas plus, sinon nous sommes partis pour je ne sais combien de temps;
- le respect des petites communes et des minorités est un objectif important;
- la question du bilinguisme bien sûr;
- la question aussi, je crois qu'elle sera assez importante, du personnel. Toutes ces communes ont du personnel qui, lui aussi, doit être rassuré sur son avenir. Tout cela, bien sûr, en développant les services à la population, qui sera tout à fait essentiel;

- il ne faudra pas que le projet de fusion mette de côté les ambitieux programmes d'investissements que nous avons lancés en ville et les grands projets que nous avons en ville. Ce sera aussi quelque chose à surveiller de près.

C'est avec ces quelques commentaires que le groupe CG-PCS prend acte de ce rapport.

Rapport du groupe des Verts

Bourgarel Gilles (Verts). J'ai été, comme on dit, déçu en bien. L'Assemblée constitutive de la nouvelle entité communale a pris son travail à cœur et de manière très positive. On ne sent plus les réticences de la législature précédente qui, on peut le dire, a été une législature perdue à ce niveau-là où l'on n'entendait que doléances et divisions. C'est loin d'être le cas. On peut souligner le fait symptomatique que la proposition d'avoir une commune avec une seconde langue partenaire, qui est l'allemand, ne vient pas d'un délégué de la Ville de Fribourg, contrairement aux craintes que certains émettent. Bien sûr, il ne faut pas faire passer cela pour une germanisation, cela n'a pas de sens. La fluctuation des frontières des langues ne dépend pas de notre pouvoir politique et on devrait le savoir depuis longtemps. Le pouvoir politique peut simplement favoriser la meilleure intégration et les meilleurs contacts entre les différentes cultures. Tout ce qu'il peut faire, c'est de créer les conditions-cadres. Et je crois que nous sommes bien partis.

Quant à la période transitoire, il est évident que l'on ne va pas continuer à vivre avec des communes associées, comme dans une association qui gère un bassin pour la purification des eaux. Non, nous allons devenir une commune à terme. La création d'arrondissements au-delà des frontières politiques actuelles peut paraître une bonne idée, mais je pense que c'est la typique fausse bonne idée. On va s'écharper pour créer de nouvelles frontières, sans avoir, en fin de compte, une réelle intégration d'un ensemble. Il est évident que des mesures transitoires sont nécessaires, mais je crois que c'est bien parti.

Pour terminer, je souligne qu'après tant d'atermoiements, ce centre cantonal devrait se créer la structure politique qu'il aurait dû faire il y a déjà 50 voire 100 ans, tel que cela s'est passé dans d'autres cantons ou régions de Suisse pour des villes de notre importance.

Rapport du groupe de l'Union démocratique du Centre

Gander Daniel (UDC). Notre groupe se rapporte aux commentaires développés par Jérôme Hayoz, Président de la Commission de fusion.

Rugo Claudio (PA). Le porte-parole de la Commission de fusion n'a pas respecté le prorata entre le français et l'allemand: dix communes françaises, zéro commune allemande. C'est une petite remarque.

Si je vous évoque le mot mobbing dans l'administration, à quoi pensez-vous? Si je vous évoque duel politique fratricide, Marie Garnier y laissa sa peau, à quoi pensez-vous? Si j'évoque une propre plainte, Rugo contre Bureau du Conseil général, qui dans la loi devrait être traité en trois mois fut traité en une année et sept mois, à quoi pensez-vous?

Le porte-drapeau est-il la bonne personne pour faire aboutir un projet aussi complexe à diverses reprises? Ce n'est pas moi qui vais répondre à cette question, je vais la poser, mais ça sera la population qui va répondre par oui ou par non.

Le Président. M. C. Rugo ...

Rugo Claudio (PA). Voilà, je continue.

Le Président. M. C. Rugo, nous nous exprimons sur la prise de position de la Commission de fusion.

Rugo Claudio (PA). Souvenez-vous du théâtre. On présentait un beau théâtre de verre qui s'est transformé en béton. Est-ce que ce projet de fusion aura la même évolution? C'est une question que je me pose.

J'arrive au point de la collusion des dates. Au moment de présenter à la population le projet de fusion, il faudra être uni. Malheureusement, 2021 correspond avec l'élection au Conseil général de la Ville de Fribourg, où tout le monde se tire dans les pattes, la droite contre la gauche. Le Parti des Artistes a été habitué durant ces cinq ans à ce qu'on lui tire dans les pattes. C'est régulier, on l'a vu hier. Par contre, pour vous, en 2021, ce sera le moment où vous tirerez dans les pattes à la télévision, à la radio, etc. En 2021, au Grand Conseil ils se tireront aussi dans les pattes, la gauche, la droite, en haut et en bas. En 2021, ce sera aussi l'année de l'élection du nouveau Préfet. Et ça sera, en outre, le moment de voter sur la fusion.

J'en arrive à ma conclusion. Le Parti des Artistes était candidat pour participer aux débats, il n'a pas été élu. Il respecte le choix du peuple. Je vais répondre à MM. J.-L. Dreyer et J. Hayoz, le Parti des Artistes, à l'unanimité, dira à cette question: *Gehen wir*.

Le Président. M. le Président de la Commission de fusion, souhaitez-vous ajouter des précisions ou des réponses suite aux rapports des groupes et aux interventions? Ce n'est pas le cas, je vous remercie.

Le Conseil général prend ainsi acte de la prise de position de la Commission de fusion.

-
- 6. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 50 de Mmes et MM. Marine Jordan, Geneviève Liaudat, Immaculée Mosoba, Martin Kuhn et Simon Zurich (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de soutenir financièrement les ludothèques de la ville, au même titre que les bibliothèques**

Dietrich Laurent, Directeur du Service de la culture.

cf. annexe.

Le Conseil communal a décidé de coordonner la réponse à ce postulat avec le calendrier lié à un important projet culturel de la Ville de Fribourg pour cette législature: la création d'une Bibliothèque/theek, fruit du rapprochement, voire de la fusion, à terme, de trois institutions actuellement distinctes: la Bibliothèque de la Ville, la deutsche Bibliothek et la Ludothèque. Il a donc été nécessaire de replacer l'objet du présent postulat dans le contexte. Je ne vais pas revenir sur l'ensemble des points mais en relever quelques-uns.

Tout d'abord, les objectifs que vous trouvez en page 2 de ce rapport, à savoir:

- muer des ludothèques et des bibliothèques en un troisième lieu de vie;
- valoriser et encourager le bilinguisme, voire le multilinguisme;
- coordonner l'animation et la médiation culturelle pour n'en choisir que trois.

Nous sommes actuellement en pleine collaboration avec les institutions concernées.

L'idée générale est de mêler jeux et livres, français et allemand. On se dirige donc plutôt vers une classification orientée utilisateurs, enfants, jeunes et adultes. On travaille donc sur le contenu, sur les moyens. Cela demande par exemple un catalogue informatique, un système de prêt, un système de prix aussi, mais aussi, et c'est le plus important pour l'instant, sur l'organisation de cette nouvelle institution, sa direction, les tâches de ses collaborateurs. Le facteur humain est essentiel dans ce type d'entreprise et de projet. L'ensemble des trois équipes doit pouvoir travailler ensemble en fonction des ressources que la commune met à sa disposition. Et c'est bien l'humain qui est au centre pour l'instant de nos discussions. Les ludothèques, comme la deutsche Bibliothek, doivent trouver donc leur place mais c'est une place qui leur est reconnue. L'ensemble des acteurs de ce projet, aujourd'hui, disent que probablement le lien, le réel lien, se fera par le jeu. Les collaboratrices de la ludothèque actuelle ont donc une place centrale.

Quant aux ressources, elles sont mêlées pour l'ensemble du projet dans un seul paquet évidemment, donc pour les trois institutions. On se dirige actuellement, au vu de l'importance mise sur le développement de l'équipe, vers une mise en service ou une ouverture de ce projet au 1^{er} janvier de l'année prochaine. L'idée, c'est de faire bien et pas de faire vite.

J'en arrive à la conclusion. Avec le projet de Bibliothèque/theek de Fribourg, la Ville de Fribourg, associée à la Deutsche Bibliothek et à la Ludothèque, répond concrètement au présent postulat. En effet, la ludothèque bénéficiera du même statut que les bibliothèques, que ce soit à travers la professionnalisation du personnel, les locaux plus adaptés, le budget d'acquisitions, le programme de médiation, les prestations informatiques, techniques, de communication, de comptabilité, etc. La plus-value résidera dans le mélange des cultures: culture du livre et culture du jeu, culture francophone et culture alémanique.

Kuhn Martin (PS). Les postulants ont apprécié la qualité du rapport et l'information fournie par le Conseil communal, en particulier au sujet de cette connexion entre ludothèque et Bibliothèque/theek, ainsi que le mélange de langues. Ce mélange des langues a déjà lieu au niveau de la bibliothèque et il est très apprécié actuellement. De pouvoir ajouter à ces deux éléments la ludothèque est probablement une bonne chose de la part de la Ville. Pour ma part, et pour d'autres personnes que je connais, on appréciera fortement de pouvoir trouver des jeux pour les enfants en ville de Fribourg plutôt que de devoir se rendre dans une commune périphérique, qui elle, a également un élément de qualité. Nous nous réjouissons de voir le résultat final de cette grande connexion.

Le postulat n° 50 est ainsi liquidé.

7. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 60 de Mmes et MM. Bernhard Altermatt (PDC/PVL), Caroline Chopard (Verts), Blaise Fasel, Benoît Hemmer (PDC/PVL), Emmanuel Kilchenmann (UDC), Mario Parpan (CG-PCS), Claude Schenker (PDC/PVL) et Pascal Wicht (UDC), lui demandant d'étudier les modalités de réalisation de "toilettes sympas" en ville de Fribourg

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité.

cf. annexe.

Le principe de ces "toilettes sympas" permet à tout un chacun d'accéder à des toilettes dans un restaurant ou un bar gratuitement et sans obligation de consommation: En contrepartie, ces établissements perçoivent une indemnisation forfaitaire de la part de la Commune, à titre de compensation pour le nettoyage. Ce système est très prisé en Allemagne et depuis quelques années en Suisse, par exemple à Bâle, à Lucerne, à Thoun mais aussi à Nyon ou à Renens. Ces villes ont adopté le système des "nette Toilette" avec des montants forfaitaires différents. La ville de Fribourg dispose d'un total de 27 WC publics. La ville dispose aussi d'un réseau piéton dans l'espace public qui est largement couvert proportionnellement avec des WC publics à disposition en nombre. Des travaux et des transformations sont effectués régulièrement.

Il est important de relever que toutes les toilettes du domaine public de la ville sont nettoyées chaque jour, samedi et dimanche compris et pour certains emplacements, jusqu'à deux fois par jour. Les toilettes publiques ont également différentes heures d'ouverture selon leur situation géographique. De plus, neuf WC en ville disposent d'un système "eurokey" qui permet une ouverture à n'importe quelle heure du jour ou de la nuit pour les personnes en situation de handicap.

Ce système "toilettes sympas" peut présenter des désavantages liés notamment aux horaires d'ouverture et de fermeture des restaurants ou des commerces. Par exemple, dès 19.00 heures ou 16.00 heures le samedi, il n'y aurait plus moyen d'accéder aux "toilettes sympas" situées dans les commerces, ou encore dans certaines zones de la ville. Les restaurants sont fermés les dimanches et/ou les lundis, ou les mardis ou d'autres jours. Cela pourrait aussi poser problème lors du changement de tenancier de l'établissement qui participe à cette action.

Au vu de ce qui précède, le Service d'urbanisme et d'architecture est arrivé à la conclusion que sa couverture en WC publics est jugée suffisante en ville de Fribourg. Néanmoins, le Service souhaite, avec l'appui du secteur du Développement économique du Service des finances, approcher certains établissements sur les axes principaux, par exemple boulevard de Pérolles et dans la zone touristique de la ville de Fribourg, et ainsi, sur une base volontaire, offrir un nombre plus élargi ou encore plus élargi de WC à disposition du grand public.

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Je suis un peu confus parce que je n'ai, avec la fin de la réponse du Conseil communal, pas compris si dans un secteur limité, soit Pérolles et le centre touristique, il entend effectivement mettre en œuvre ce concept de "toilettes sympas". Si non, la réponse du Conseil communal me laisse un peu sur ma faim. Une bonne idée est qui est réalisée dans beaucoup d'autres endroits dans l'intérêt du tourisme me semble être écartée un peu rapidement en invoquant les 27 toilettes publiques existantes. J'ai envie de vous demander combien des touristes espagnols savent où se trouvent ces 27 toilettes, est-ce qu'il y a une brochure à l'Office du tourisme? Non. Le système des "toilettes sympas" comprend cette brochure. Elles y sont répertoriées. C'est très pratique. Vous avez une "App" pour les télécharger. En sommes, il s'agit d'un système qui fonctionne ailleurs mais que le Conseil communal semble vouloir freiner. Je le regrette, sauf si, justement, j'ai mal compris la réponse et que vous allez quand même le mettre en œuvre, évidemment sur une base volontaire. Je crois que c'est le cas dans toutes les villes qui participent.

Je ne sais pas si vous arrivez à me répondre sur le champ, Mme la Directrice de l'Edilité, mais j'espère bien que dans ce domaine important que sont le tourisme et la culture de l'accueil à Fribourg, on arrive quand même à faire des petits progrès, pas compliqués, basés sur l'expérience d'autres villes en Suisse.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Dans le rapport final qui est plus détaillé que ce que je viens de dire, nous avons essayé de démontrer aussi les désavantages. Nous avons dit dans le rapport qu'il y a proportionnellement beaucoup de toilettes publiques en ville de Fribourg. Je peux vous entendre par rapport à la signalisation. On en a déjà discuté à l'interne. On pourrait encore améliorer la signalisation. En comparaison avec d'autres villes, nous avons proportionnellement beaucoup de WC. La Ville ne veut pas se décharger de cette tâche, parce qu'elle estime qu'il y a aussi des désavantages qui pourraient finalement péjorer toute la situation. Les désavantages, je les ai cités. Ce sont les fermetures des magasins, c'est un tenancier qui tout d'un coup ne veut plus offrir ces "toilettes sympas", donc ça pourrait finalement amener à une diminution de l'offre actuelle. Par contre, avec le développement économique, nous allons étudier la possibilité d'élargir l'offre de WC publics sur Pérolles, voire dans la zone de la rue de Romont et éventuellement jusque dans la zone touristique du Bourg, pour arriver finalement à 34 ou 35 toilettes. Nous voulons élargir l'offre sans être dépendants de ce système de "toilettes sympas".

Le postulat n° 60 est ainsi liquidé.

8. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 63 de Mme et M. Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR) et Hervé Bourrier (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de la végétalisation des façades et/ou toitures des bâtiments dont la Ville de Fribourg est propriétaire

En l'absence excusée de Mme Eleonora Schneuwly-Aschwanden et de M. Hervé Bourrier, qui rejoindra la séance vers 21.00 heures, le traitement du rapport final au sujet du postulat n° 63 est reporté à la prochaine séance.

9. Rapport final du Conseil communal au sujet du postulat n° 69 de Mmes Claire Roelli, Alexandra Rossi Carré et Caroline Ayer (PS) lui demandant d'étudier la possibilité de réaliser des affiches présentant l'agenda des événements organisés durant l'année à la place Georges-Python

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

cf. annexe.

Je me contenterai de la conclusion, parce que je pars du principe que vous avez toutes et tous déjà lu le rapport dans son intégralité.

Le Conseil communal adhère à l'objectif du postulat visant à offrir une visibilité accrue et à mettre en valeur les événements se déroulant en ville, car ceux-ci contribuent indéniablement à son dynamisme et à son rayonnement. Il juge toutefois que le moyen proposé n'est pas optimal et que des alternatives plus simples et efficaces, en adéquation avec les canaux d'information actuels, doivent être privilégiées. Il s'engage, dans ce cadre, à intégrer la proposition faisant l'objet du postulat dans les réflexions en cours en matière de communication et à approfondir le sujet avec les acteurs et les partenaires concernés.

Ayer Caroline (PS). Nous sommes satisfaites de la réponse. Merci beaucoup.

Le postulat n° 69 est ainsi liquidé.

10. Décision quant à la transmission

Le Président. Lors de sa séance du 1^{er} mai 2019, le Bureau a accepté la qualification de toutes les propositions et de tous les postulats et les a jugés recevables.

a des propositions

- n° 11 de MM. Daniel Gander et Emmanuel Kilchenmann (UDC) demandant au Conseil communal la modification du règlement concernant la gestion des déchets

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition.

Gander Daniel (UDC). La taxe sur la gestion des déchets s'applique aujourd'hui par chapitre fiscal à toutes les citoyennes et tous citoyens majeurs de la Ville de Fribourg.

Bien que notre démarche présente un petit couac au sujet de la famille, où les enfants majeurs sont imposés aussi, il n'en reste pas moins que le travail de l'administration communale doit être conséquent et astreignant pour tenir à jour les registres officiels. Pour exemple: le fait qu'un jeune adulte quitte ses parents pour études durant plusieurs mois, revienne ensuite au domicile parental pour un certain temps et le quitte à nouveau, il faudra donc le radier du Contrôle des habitants et dans les autres Services, le réinscrire à son retour et le radier lors d'un nouveau départ.

Même travail administratif et recherches compliquées au sujet des redevables qui, par suite de séparation ou autres, élisent domicile ailleurs en ville, qui ne font pas de changement d'adresse ou qui s'installent dans la clandestinité sur le territoire communal.

Par ailleurs, comme relevé dans notre proposition, nous faisons remarquer que les étudiants vivant dans un même appartement bénéficient, eux, d'un arrangement par rapport au nombre de locataires. Pourquoi ne pas procéder de la sorte envers deux adultes qui vivent en ménage commun ou d'une famille, avec enfants majeurs, qui habitent sous le même toit? Notons encore que cette imposition, telle que pratiquée aujourd'hui, doit certainement péjorer le budget d'une famille avec enfants ou de certaines personnes qui ne disposent pas d'un revenu suffisant.

Pas facile, non plus, pour le personnel et les services communaux de devoir gérer tous ces problèmes de suivi!

Chers collègues, notez que chaque contribuable doit s'acquitter, en plus de la taxe sur les déchets, de la taxe au sac alors que celle-ci avait été refusée plusieurs fois par la vox populi et imposée tout de même par la suite. Il est aussi important de relever ici que certaines communes du périmètre de fusion n'appliquent pas cette taxe sur les déchets et délivrent même une vingtaine de vignettes annuellement et gratuitement à leurs citoyens.

Pour terminer, nous proposons donc de modifier le règlement sur la gestion des déchets par le principe d'une imposition par unité de logement (appartement ou maison individuelle), comme le fait actuellement l'entreprise Serafe en matière de la redevance Radio-TV.

Ceci réduirait bien évidemment un travail administratif communal conséquent et serait bénéfique pour les familles ou personnes à faible revenu ou celles en situation de précarité ainsi qu'à tout type de vie commune dans un logement.

Nous vous invitons, chères et chers collègues, à accepter la transmission de cette proposition.

Rugo Claudio (PA). Je voulais souligner que je ne trouve pas très efficace la comparaison de la taxe avec la redevance TV. En effet, la TV n'engendre pas d'autres dépenses, tandis que les déchets sont proportionnels à chaque personne. Par contre, dans un esprit de concorde, je voterai quand même oui.

Vote

Le Conseil général décide, par 51 voix contre 4 et 4 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 11 de MM. Daniel Gander et Emmanuel Kilchenmann.

Ont voté en faveur de la transmission: 51 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 4 Bourgarel Gilles (Verts), Mendez Monica (Verts), Miche François (PS), Murith Simon (PDC-PVL)

Se sont abstenus: 4 Casabene Thévoz Anne (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL)

N'a pas voté: 1 Bourrier Hervé (PS)

- n° 12 de MM. Simon Murith, Alain Maeder (PDC/PVL) et David Krienbühl (PLR) demandant au Conseil communal la modification de l'article 6 du règlement communal concernant les taxes d'empiètement sur le domaine public communal

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de cette proposition.

Maeder Alain (PDC/PVL). Notre proposition fait suite à la récente décision de notre Conseil général de consacrer, dans la réglementation communale, la possibilité pour les commerces établis dans les trois quartiers historiques de la Ville disposant désormais du statut de site touristique d'étendre leurs horaires d'ouverture.

Oui, nous avons ainsi fait un pas important en direction de celles et de ceux, commerçant-e-s, mais aussi organisateurs de manifestations, qui inlassablement essaient de créer de l'animation jour après

jour, mois après mois dans ce périmètre de notre Ville si souvent admiré, envié pour son état remarquable de conservation. Mais non, cette concession qui n'a à aucun moment suscité de réserve de la part des instances cantonales, n'est pas encore suffisante. Le réaménagement de ces quartiers prendra de nombreuses années. La période effective des travaux sera économiquement douloureuse et impliquera de nombreux sacrifices. Il est probable même que plusieurs commerces, déjà fragiles maintenant, ne résisteront pas. Il se justifie donc dès aujourd'hui, ne serait-ce que symboliquement, de donner aux exploitant-e-s présents un signe tangible de soutien en les exonérant des taxes d'empiètement dont ils doivent s'acquitter auprès de la Police locale pour chaque réclame mobile, chaque stand, chaque élément de mobilier qu'ils souhaitent installer sur le domaine public communal de manière temporaire ou prolongée. Cette proposition ne touche en rien à la gestion du domaine public; elle ne porte pas davantage sur la perception des émoluments assortissant les autorisations. Elle doit être perçue tout simplement comme un souffle apporté au commerce de proximité, dont la disparition ferait du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville une coquille vide, un bel emballage, un musée à ciel ouvert sans joie et sans vie.

Nous espérons que notre proposition recevra de votre part un accueil favorable et vous remercions de lui apporter votre soutien.

Collaud Oliver (Verts). Le groupe des Verts est favorable aux mesures visant à dynamiser la ville et ses différents quartiers. J'ai donc penché avec attention sur la proposition demandant la gratuité de l'utilisation du domaine public pour les commerçants des sites touristiques de la ville. Le cadre dans lequel nous évoluons ici est défini par le droit cantonal, à savoir, par la loi sur le domaine public qui fixe donc les limites de l'autonomie communale en la matière. Or, à l'article 31 de cette loi, dans le chapitre dédié aux droits et aux obligations du bénéficiaire, il est précisé que le bénéficiaire d'une autorisation paye une taxe d'utilisation fixée par le tarif. De nature impérative et positive, cette disposition nous interdit de renoncer à cette taxe ou de rendre gratuite l'utilisation accrue du domaine public. La proposition est donc contraire au droit supérieur.

Pour cette raison déjà, le groupe des Verts, soucieux du respect de l'ordre juridique, ne peut pas soutenir cette proposition. Il n'y a pas d'alternative.

Sur le plan matériel, le groupe des Verts ne peut pas non plus adhérer à cette proposition qui consacre une inégalité de traitement entre les commerçants des sites touristiques et des autres. Pour les ouvertures prolongées, la justification de la différence de traitement était non seulement évidente mais aussi prévue par la législation cantonale. Ici, ce n'est ni justifiable, ni légal.

La taxe d'empiètement est la contrepartie payée à la collectivité pour l'utilisation du domaine public qui restera à son usage commun, pour tous sans privilège. Une restriction de l'usage commun du domaine public en site touristique est-elle moins gênante pour la collectivité publique qu'en dehors des sites touristiques? Je ne le crois pas. Je dirais même qu'au contraire, elle l'est plus.

Pourquoi est-ce que les commerçants du quartier de Pérolles devraient payer plus cher pour leur terrasse que ceux de la rue de Lausanne? Pourquoi n'a-t-on rien fait pour les commerçants de Beauregard ou de Pérolles, pendant les travaux? Est-ce que la dynamisation des quartiers historiques doit se faire sur le dos des autres quartiers? Je ne le crois pas. Pourquoi est-ce que la gratuité pose problème quand il s'agit de développer une politique de mobilité douce en faveur des familles, et n'en pose pas quand il s'agit du bénéfice des commerçants? Je ne le sais pas.

Chers/ères collègues, il n'y a pas d'alternative. La transmission de cette proposition doit être rejetée.

Vonlanthen Marc (PS). La proposition n° 12 vise à exonérer de taxes d'empiètement les commerces de la Vieille-Ville, récemment reconnus sites touristiques à l'année. Pour rappel, lors de notre séance d'avril, c'est à une écrasante majorité et quelques abstentions que nous avons soutenu une modification du règlement communal pour des horaires de commerces étendus en soirées et le dimanche. Cette modification est à peine sous toit que l'on nous propose d'exonérer les mêmes commerces de taxes d'empiètement. L'empressement est tel que l'on se demande si les initiants ont vraiment pris le temps de réfléchir à leur projet de modification du règlement communal.

Cette proposition pose différents problèmes et le groupe socialiste s'y opposera très majoritairement.

D'abord, les commerçants de la zone concernée payent déjà les taxes d'empiètement les plus faibles de la ville. Ceci tant pour les terrasses, il s'agit de 40 francs par m² et par an, que pour les éventaires de magasins, il s'agit de 20 francs par m² et par an. Le résultat qui veut que ces taxes d'empiètement soient les plus faibles de la ville est consécutif au postulat n° 137 déposé durant la dernière législature par MM. P.-O. Nobs, P. Odermatt et R. Weibel. Celui-ci qui visait précisément à rendre déjà plus attractif les conditions-cadres des commerçants concernés. En revanche, les exonérer totalement de taxes pour une utilisation de l'espace public pose un problème de principe et génère surtout une inégalité de traitement flagrante entre les commerces de la ville. Imaginez-vous deux terrasses de 100 m² distantes de quelques dizaines de mètres chacune. La première est dans la rue de Romont et payera 8'000 francs/an et la seconde, au début de la rue de Lausanne, rien du tout. Comment justifier ceci auprès des commerçants de la rue de Romont? De plus, les directives sur la mise en place de terrasses et sur la tenue d'événements sur ces terrasses ont été assouplies par la Ville afin de faciliter les démarches des commerçants. Pour les commerçants du site touristique dont les taxes d'empiètement sont déjà faibles, une telle mesure aura des effets peu marqués, ceci auprès de l'instauration réglementaire d'une injustice flagrante entre les commerçants de la ville.

Principalement pour cette raison, nous vous recommandons de refuser la transmission de cette proposition.

Murith Simon (PDC/PVL). En préambule, concernant les aspects très formalistes et légaux qui ont été soulevés, j'aimerais juste vous rafraîchir la mémoire. En effet, il y a moins d'une année, on a aussi exonéré les Associations de quartiers des taxes d'empiètement. Apparemment, à ce moment-là et heureusement d'ailleurs, ça ne s'est heurté à aucune loi qui interdisait de les exonérer pour ça. Je ne comprends pas que l'on mobilise cet argument maintenant.

Pour le reste, en ce qui concerne la concurrence, qui est un argument assez évident mais quand même surprenant, comme l'a souligné le groupe socialiste, un postulat avait été déposé en septembre 2014 et son titre n'évoquait pas seulement de simplifier la procédure pour les commerces mais d'exonérer de la taxe d'empiètement. A cette époque, le postulat a été accepté à une large majorité et personne ne s'est offusqué par rapport à ceci. Et si vraiment les gens s'offusquaient pour la concurrence, c'était lors de la dernière séance qu'il fallait prendre la parole par rapport à ceci et dire que l'on traitait beaucoup trop bien les commerçants du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville par rapport aux autres. Cependant, lors de la dernière séance, nous avons tous unanimement accepté de reconnaître l'intérêt particulier qu'avait le dynamisme dans ce centre historique et de soumettre tous les commerces qui y sont à un régime spécial, avec ses propres prescriptions. C'était donc à ce

moment-là qu'il aurait fallu soulever ces arguments, pour ceux qui s'opposent aujourd'hui, à la transmission de cette proposition. Il est sûr que si elle venait à être transmise, je ne peux qu'inviter M. O. Collaud et le groupe des Verts, lors du vote sur le projet final, de décider d'exonérer tous les commerces de la ville. Je ne sais pas si les gens seront totalement opposés à cette proposition. Pour ma part, j'y serais plutôt favorable, mais ce n'est pas de cela dont on parle. Ce dont on parle, c'est du dynamisme économique du centre-ville historique. On a tous répété, lors de la dernière séance, qu'un simple site touristique ne servait à rien s'il n'était pas accompagné d'autres mesures. C'en est une, et c'est pour cela que je vous invite toutes et tous à avoir un vote cohérent, conséquent et courageux en acceptant la transmission de cette proposition.

Vote

Le Conseil général décide, par 27 voix contre 25 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 12 de MM. Simon Murith, Alain Maeder et David Krienbühl.

Ont voté en faveur de la transmission: 27 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Li Rosi Michaël (UDC), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Page Maurice (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 25 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

Se sont abstenus: 7 Graden Lise-Marie (PS), Kuhn Martin (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS)

N'a pas voté: 1 Bourrier Hervé (1)

- des postulats

- n° 99 de M. Claudio Rugo (PA) demandant au Conseil communal, par le truchement de ses représentants à l'Agglomération et/ou au Conseil de fondation des TPF, d'établir le prix du trajet en funiculaire à 1 franc la course

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission du postulat.

Rugo Claudio (PA). J'espérais convaincre, pour le moins, un membre du PLR du bien-fondé de ce postulat.

En effet, nous sommes en présence ici d'une mobilité avant-gardiste qui ne dégage aucune particule fine, mises à part quelques effluves provenant du carburant utilisant les eaux usées. Deux cabines tirées par un câble qui voltigent entre la Basse et la Haute-Ville. On pourrait parler du premier "métro-câble" fribourgeois!

Der Beschwerdeführer bittet den Gemeinderat durch seine Vertreter der Agglomeration und/oder den Stiftungsrat der TPF, den Tarif des "Funiculaire" auf 1,00 Franken/Fahrt zu setzen.

Ein freier Eintritt für Senioren über 60 Jahren wäre ein willkommenes Zeichen, um den sozialen Frieden zwischen den Generationen im Kapitel "Mobilität" zu gewährleisten.

Historiquement, les enfants de la Basse nés dans les années 1950 payaient 20 ou 30 centimes la course. Certains parmi vous – mes contemporains – payaient 50 centimes. Puis, le prix du trajet est resté presque fixe pendant un long moment à 1 franc la course. Depuis peu, quelques années, les TPF ont harmonisé un prix à l'heure qui est aujourd'hui de 2,90 francs sur le réseau de l'Agglo et de 2,20 francs pour le demi-tarif et les enfants, si je ne m'abuse.

Ce postulat ne veut pas remettre en cause cet état de fait; il vise à proposer un tarif supplémentaire de la course unique. La personne qui se retrouve au bas du funiculaire pourra soit prendre un ticket à 1 franc pour se rendre à la place Python uniquement, soit prendre le funiculaire, puis les transports publics sans rien changer au tarif qui se pratique aujourd'hui.

Les arguments qui plaident en faveur de ce postulat sont nombreux:

1. favoriser l'attrait touristique en laissant l'impression d'une ville sympa dans la mémoire collective du touriste lambda;
2. il ne faut pas oublier qu'avec ce système ingénieux de contrepoids, le passager du haut tire le passager du bas! C'est du carburant propre.
3. régulièrement, je partage mes projets politiques avec mes jeunes élèves de guitare; deux étudiantes ont tout de suite exprimé leur enthousiasme, comme seul savent le faire les jeunes "ça, c'est super".

Merci à toutes et tous pour votre soutien!

Vote

Le Conseil général décide, par 43 voix contre 7 et 7 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 99 de M. Claudio Rugo.

Ont voté en faveur de la transmission: 43 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Piller Nadège (PS), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 7 Collaud Oliver (Verts), Krienbühl David (PLR), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Miche François (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL)

Se sont abstenus: 7 Ayer Caroline (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Gex Océane (PLR), Grandjean Alexandre (PS), Ragusa Francesco (Verts), Roelli Claire (PS), Vonlanthen Marc (PS)

N'ont pas voté: 3 Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Heimgärtner Eva (CG-PCS)

- n° 100 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz (PS) demandant au Conseil communal de revoir l'offre en matière de transport pour les seniors et les personnes en situation de précarité habitant la commune de Fribourg

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Roelli Claire (PS). En préambule, juste un petit clin d'œil au sujet de ce postulat. Il y a deux semaines environ, on lisait dans la presse locale, en lien avec le débat sur la fusion, qu'une personne n'appartenant pas à un parti de gauche disait: "...je lance peut-être un pavé dans la mare, mais et si l'on offrait des transports publics gratuits pour tout le monde dans le Grand Fribourg?". Ceci, juste à titre de préambule. Toutefois, nous aimerions d'emblée rassurer le Conseil général, nous ne demanderons pas la gratuité au travers de ce postulat.

Cela n'empêche pas, à moyen terme, de réfléchir à une politique de transports accessible et attractive, notamment pour la population de personnes âgées que j'appellerai par la suite "seniors".

Des expériences intéressantes se font, comme à Martigny, ou encore dans d'autres villes, qui ont instauré la gratuité des transports publics pour les bénéficiaires de l'AVS. Je sais aussi qu'il y a d'autres idées dans l'air. Il faudra donc quand même développer un peu des moyens.

On le sait, la Ville de Fribourg se soucie de la qualité de vie et se veut une ville où il fait bon vivre. Fribourg est déjà, et le sera de plus en plus confrontée à la mobilité de toutes et de tous. Cependant, tout le monde ne peut pas faire du vélo. Les transports publics ont donc un bel avenir devant eux. Ces principes posés, les seniors représenteront une partie grandissante de la population. Je pense que la moitié des personnes ici en feront partie. Pour ma part, c'est déjà le cas.

Alors oui, en attendant un concept global de la mobilité et des transports, facilités et attractifs, posons déjà quelques petites mesures très concrètes. Suite aux différents articles de presse concernant la gratuité des bus pour les enfants de la ville, nous avons également pu lire des courriers de citoyen-ne-s, qui souhaitaient que la Ville fasse également un geste pour les personnes âgées. Se déplacer avec un budget AVS coûte souvent cher, surtout avec le moyen fréquemment utilisé qu'est le train.

Je vous avais présenté dans le postulat deux exemples:

- Fribourg-Genève, aller-retour 2^{ème} classe, avec demi-tarif: 46,00 francs;
- Fribourg-Zurich, aller-retour 2^{ème} classe, sans demi-tarif, 118,00 francs.

Ce n'est quand même pas rien!

Pour payer moins cher un déplacement en train, l'Association Générale des Etudiants de l'Université de Fribourg (AGEF) dispose de cartes journalières à 44 francs par personne et par carte. Les étudiants payent actuellement un tarif encore réduit, et c'est très bien, de 40,00 francs. Ces cartes ont la même fonction qu'un abonnement général 2^{ème} classe des CFF et leur validité est limitée à une journée. Sur le site de l'AGEF, nous lisons que "l'AGEF met à disposition 19 cartes journalières pour les étudiant-e-s de l'Université de Fribourg, ainsi que pour les habitant-e-s de la ville de Fribourg. Elles peuvent être achetées au maximum deux mois à l'avance. Il n'est pas possible de réserver ces

cartes par téléphone. Les cartes peuvent être payées dans les bureaux de Miséricorde ou à Pérolles, mais elles doivent être retirées dans les bureaux de Miséricorde". Franchement, c'est un peu compliqué quand même, même si on est âgés.

19 cartes journalières à se partager entre étudiant-e-s et habitant-e-s pour une ville de presque 40'000 habitants, c'est un peu maigre!

Nous demandons au Conseil communal d'initier une étude visant à analyser ce qui pourrait être entrepris afin de rendre plus attractifs les transports publics. Plus concrètement, nous demandons la mise à disposition de cartes journalières, leur élargissement, ainsi que la promotion de ces dernières auprès d'un public âgé.

Perritaz Pierre-Alain (PS). J'apporte encore un petit complément à ce postulat. Lors de notre dernière séance, nous avons accepté le Message n° 38 qui prévoit la suppression de l'arrêt Cimetière, qui est pourtant bien utilisé par les seniors, ainsi que le Message n° 39, qui prévoit de ne plus desservir le home pour personnes âgées de la Villa Beausite. En acceptant la transmission de ce postulat, vous sensibiliserez fortement le Conseil communal aux seniors qui utilisent les transports publics.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 1 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 100 de Mme et M. Claire Roelli et Pierre-Alain Perritaz.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Allenspach Christoph (PS), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté contre la transmission: 1 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR)

Se sont abstenus: 3 Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 4 Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL), Heimgärtner Eva (Conseil général-PCS)

- n° 101 de Mmes Fabienne Menétrey, Caroline Chopard et Monica Mendez (Verts)
demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre en place un éclairage public plus économique et respectueux de l'environnement

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Mendez Monica (Verts). En 20 ans, l'éclairage public a augmenté de 70% en Suisse. D'après l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), la lumière artificielle a des conséquences significatives sur la biodiversité. En effet, les écosystèmes nocturnes subissent les effets négatifs de l'éclairage public,

qui viennent s'ajouter aux problèmes de l'agriculture intensive et de la perte de l'habitat des espèces animales. Le problème des pesticides, par exemple, provoque dans l'agriculture une diminution des populations d'abeilles. Il y a aussi des problématiques autour de la construction qui limitent les espaces pour certaines espèces pollinisatrices.

Cet impact n'est pas négligeable étant donné qu'il concerne un maillon fondamental de la chaîne alimentaire, de la pollinisation et de la biodiversité. Cette pollution lumineuse a atteint un seuil qui provoque des dégâts majeurs. Les oiseaux migrateurs sont perturbés par les émissions de lumière nocturne et nombre d'espèces d'insectes pollinisateurs sont atteintes, au point d'être actuellement menacées d'extinction, toujours d'après l'OFEV.

Pour résumer, d'un côté, on prône une agriculture écologique respectueuse de l'environnement et on établit des règles strictes de densification, qui vont dans le bon sens en termes de protection de la biodiversité, mais, d'un autre côté, il y a un pan entier des causes du déclin de ces insectes qui ne fait l'objet d'aucune politique concrète. Aussi, l'éclairage de tous les recoins de la ville, jusqu'aux affiches publicitaires, ne peut pas se faire sans conséquences sur les finances publiques, la santé et la biodiversité. La Ville de Fribourg a déjà entrepris des actions qui vont dans le sens d'une gestion plus économe des dépenses énergétiques engendrées par l'éclairage nocturne. Bien que ces actions soient tout à fait louables, les connaissances actuelles sur l'impact environnemental de la pollution lumineuse impliquent d'établir une stratégie plus ambitieuse. D'autres communes le tentent aujourd'hui, pourquoi pas Fribourg?

Les postulants demandent au Conseil communal:

1. d'étudier la possibilité de mettre en place une cartographie de l'éclairage nocturne et de ses conséquences sur la biodiversité en ville de Fribourg;
2. de mettre en œuvre une stratégie d'éclairage en lien avec les pistes et les mesures déjà proposées par l'OFEV ou mises en œuvre dans d'autres communes;
3. de réduire drastiquement à terme le nombre de sources de pollution lumineuse en incluant des alternatives.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, la proposition n° 101 de Mmes Fabienne Menétrey, Caroline Chopard et Monica Mendez.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Ayer Caroline (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gapany Joël (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 2 Bourrier Hervé (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS)

Pause

La séance est interrompue par une pause de 20.58 à 21.15 heures.

- n° 102 de MM. Vincenzo Abate, Julien Vuilleumier et Oliver Collaud (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre sur pied une place politique pour les jeunes en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Vuilleumier Julien (Verts). Depuis le début de l'année, les jeunes se mobilisent et manifestent pour contenir le changement climatique. Nous avons déjà eu l'occasion d'en parler ici, notamment par le biais d'une résolution. Ils exigent des actions, mais dénoncent aussi une certaine forme de passivité, voire d'inaction des pouvoirs publics face à des enjeux vitaux. Cela doit nous interpeller sur nos responsabilités environnementales, mais aussi sur une certaine mécompréhension, voire une certaine défiance des jeunes face à nos institutions. Comment répondre et prendre en compte ces prises de conscience citoyenne et politique? Comment non seulement entendre, mais favoriser cette volonté d'implication et de participation? Quelles formes institutionnelles peuvent assurer ce relais entre les jeunes et les autorités sur le plan local?

Nous demandons au Conseil communal d'étudier la mise en place d'un espace formalisé dans le sens d'une place, d'un forum, où la jeunesse peut exprimer ses préoccupations pour la Cité et où elle peut dialoguer avec les autorités. Certes, il existe un Conseil des jeunes au plan cantonal. Ce modèle a ses mérites, mais il nous semble peu adapté à l'échelle communale tant il apparaît plutôt comme un organe de formation et de sensibilisation à la pratique politique. Par notre demande, nous souhaitons proposer une forme de participation qui permette la réalisation d'actions, non seulement sur les plans environnementaux, mais sur les plans sociaux aussi. On pourrait imaginer notamment la mise en place de budgets participatifs pour favoriser des actions qui émanent de ce Conseil des jeunes. A l'heure où le concept de fusion propose notamment des commissions locales, il y a des pistes à explorer, il nous semble opportun d'imaginer comment le dialogue peut être facilité avec la jeunesse de notre ville dans une logique de durabilité sociale.

Nous vous remercions, chers/ères collègues, de soutenir la transmission de ce postulat.

Vote

Le Conseil général décide, par 52 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 102 de MM. Vincenzo Abate, Julien Vuilleumier et Oliver Collaud.

Ont voté en faveur de la transmission: 52 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey

Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Roelli Claire (PS), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 3 Bugnon Marc (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL)

N'ont pas voté: 5 Ayer Caroline (PS), Gapany Joël (PDC-PVL), Jelk Guy-Noël (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rugo Claudio (PA)

- n° 103 de MM. Vincenzo Abate (Verts) et Alexandre Sacerdoti (PDC/PVL) demandant au Conseil communal une mise à disposition des vignettes de stationnement prolongé pour les exposants des marchés hebdomadaires

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Sacerdoti Alexandre (PDC/PVL). En l'absence de mon collègue, M. V. Abate, c'est moi qui partagerai avec vous le texte de ce postulat.

Le marché hebdomadaire de Fribourg représente une véritable valeur ajoutée à la vie sociale et culturelle de la ville. Événement très important pour les commerçants et les habitants, il investit l'espace public deux fois par semaine, lieu d'achats des produits de la région, plateforme d'échanges culturels, acteur protagoniste pour la promotion de la qualité et de la durabilité dans le secteur agroalimentaire. Le marché du samedi à la Grand-Rue est devenu au fil des années l'animation - il faut le reconnaître - la plus importante pour le quartier du Bourg. Une fois par semaine, le centre historique s'anime aux rythmes des étals abondant de produits artisanaux et le public profite de l'ambiance pour s'approprier ce magnifique quartier. Cet univers se tient sur un équilibre précaire. Pourquoi? Parce que le succès des marchés est directement proportionnel à la présence des commerçants qu'il faut dans la mesure du raisonnable soutenir. Actuellement, la Ville délivre une autorisation de stationnement payant pour les véhicules utilitaires dont la hauteur excède l'entrée des parkings souterrains existant au centre-ville. Par contre, pour les autres véhicules des commerçants, ceux-ci sont stationnés dans les parkings à tarif horaire avec un montant de la facture annuelle plus élevé que celui d'une vignette.

Les auteurs de ce postulat demandent au Conseil communal d'étudier la possibilité de mettre à disposition de tous les exposants qui ne peuvent pas profiter des vignettes pour la hauteur qui n'accède pas dans les parkings une vignette de stationnement payante, qu'ils payeraient pour la période du marché seulement.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 1 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 103 de MM. Vincenzo Abate et Alexandre Sacerdoti.

Ont voté en faveur de la transmission: 53 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS),

Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

A voté contre la transmission: 1 Allenspach Christoph (PS)

Se sont abstenus: 3 Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Grandjean Alexandre (PS), Roelli Claire (PS)

N'ont pas voté: 3 Ayer Caroline (PS), Gapany Joël (PDC-PVL), Hayoz Jérôme (PS)

- n° 104 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich (PS) et Simon Murith (PDC/PVL) demandant au Conseil communal un rapport sur une politique globale de la petite enfance en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Jordan Marine (PS). Par ce postulat, nous demandons à la Ville de Fribourg de réfléchir à l'opportunité de se doter d'une politique globale de la petite enfance, permettant une action coordonnée des différentes actions du domaine de l'encouragement précoce.

L'encouragement précoce vise à soutenir les enfants dans leurs processus d'apprentissage et leur développement - au sein et à l'extérieur de la famille - de la naissance à l'entrée de l'école, afin que chaque enfant puisse se développer selon son potentiel. Par "encouragement précoce", on comprend, entre autres, des activités mises en œuvre dans les domaines suivants:

- offre de soins et de santé;
- structures d'accueils;
- formation des parents;
- encouragement précoce des compétences linguistiques;
- aménagements du lieu de vie des environs immédiat du quartier.

Se doter d'une stratégie globale ou d'une politique globale de la petite enfance qui comprenne, si possible, tous les services et offres d'encouragement précoce présents dans les communes permettant notamment:

- d'améliorer la coordination des prestations en faveur de la petite enfance,
- d'améliorer la transition vers la scolarité,
- de fédérer les acteurs et actrices autour d'idées communes,
- d'aider les parents à s'y retrouver parmi les nombreuses offres proposées
- d'éviter les doublons et mieux cibler les investissements des communes.

Pour mettre en place une telle stratégie, nous proposons à la Ville de s'appuyer sur le programme Primokiz de la Fondation Jacobs et Fondation Roger Federer, qui soutient les communes, régions et cantons dans l'élaboration d'une politique de la petite enfance. Par la mise en œuvre d'une telle stratégie, la Ville, qui a déjà mis en place de nombreux projets de Paysages éducatifs, ferait ainsi un pas de plus en direction de l'encouragement précoce, dont les effets positifs en termes de réduction

de la pauvreté et de promotion de la santé sont démontrés par plusieurs études, notamment une étude de la Commission suisse pour l'UNESCO intitulée "Instaurer une politique de la petite enfance. Un investissement pour l'avenir", encouragement précoce en Suisse de début 2019.

Vote

Le Conseil général décide, par 55 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 104 de Mme et MM. Marine Jordan, Simon Zurich (PS) et Simon Murith.

Ont voté en faveur de la transmission: 55 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Dupré Bernard (UDC), Wicht Pascal (UDC)

N'ont pas voté: 3 Ayer Caroline (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Gapany Joël (PDC-PVL)

- n° 105 de Mme et MM. Simon Murith (PDC/PVL), Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités pour la Ville de Fribourg de rejoindre le réseau des villes amies des aînés de l'Organisation mondiale de la santé

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Murith Simon (PDC/PVL). Le postulat part d'un double constat déjà établi auparavant par ma collègue socialiste. Notre population urbaine est amenée à croître et, parallèlement, la population est aussi amenée à vieillir. Ainsi, le nouveau défi qui va se poser pour toutes les communes sera de répondre aux besoins des seniors en adaptant les structures et les services. Actuellement, trop souvent, nous limitons nos réflexions à des considérations médico-sociales et c'est en partie un avenir plutôt triste que l'on se réserve, parce que nos aînés ont une santé qui s'améliore, ainsi que le besoin et l'envie d'être de plus en plus actifs. Certes, ce ne sont plus des actifs sur le marché du travail, mais la seule conséquence que cela a porté sur leur pouvoir d'achats qui diminue parce qu'ils continuent à jouer un rôle crucial par l'engagement qu'ils peuvent avoir, bénévoles, par le soutien qu'ils peuvent apporter aux familles et plus généralement, par la transmission de leurs expériences et de leurs compétences. Il s'agira donc de proposer aux aînés un environnement urbain convivial et favorable à leurs activités. Le programme Villes Amies des Aînés de l'Organisation mondiale de la santé s'axe autour de huit domaines, à savoir, l'environnement bâti, le transport, le logement, la participation sociale, le respect et l'inclusion sociale, la participation civique, la communication et l'appui communautaire. Rejoindre ce réseau permettra à notre commune d'évaluer son degré

d'adaptation aux seniors et aussi de cerner les lacunes ou les points positifs. Enfin, nous pourrions bénéficier du partage des expériences, des bonnes pratiques et du soutien des nombreuses autres villes qui font partie de ce réseau. Au final, toutes les données qui ressortiront de l'étude, si ce postulat venait à être transmis, s'avèreraient très utiles dans le cadre de l'adoption du Concept Senior+ que la Ville de Fribourg devra adopter d'ici 2021.

C'est pour toutes ces raisons que je vous invite à soutenir notre postulat et je vous remercie pour votre attention.

Vote

Le Conseil général décide, par 54 voix contre 0 et 3 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 105 de Mme et MM. Simon Murith, Marie-Gertrude Morel-Neuhaus et Mario Parpan.

Ont voté en faveur de la transmission: 54 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 3 Allenspach Christoph (PS), Gander Daniel (UDC), Li Rosi Michaël (UDC)

N'ont pas voté: 3 Ayer Caroline (PS), Gapany Joël (PDC-PVL), Grandjean Alexandre (PS)

- n° 106 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'instaurer des mesures d'encouragement pour réduire la production de déchets en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Chopard Caroline (Verts). Comme expliqué dans notre postulat que nous vous présentons ce soir, notre but principal est de réduire la production de déchets. Pour s'attaquer à cette problématique, nous ne voulons pas commencer par un train d'interdictions ou encore moins motivant, des taxes à tout va. Nous aimerions initialement plutôt utiliser la dynamique du nudge ou paternalisme libéral, en français, qui profite des biais de l'humain pour le guider vers des comportements désirés.

Pour commencer, nous aimerions que soit abordé le thème de la vente à l'emporter, que ce soit des boissons au kiosque du coin, au fast-food ou dans n'importe quel restaurant qui pratique cela. Nous aimerions sensibiliser les esprits et mettre en place toutes les incitations possibles pour y parvenir.

Nous sommes convaincus qu'avant de changer les autres, la commune se doit d'être un modèle. Toutes les institutions qui vendent des boissons ou nourriture doivent montrer qu'il est possible de le faire sans créer un monceau d'emballages.

Il est parfois nécessaire d'installer des fontaines à eau pour réduire la consommation de bouteilles d'eau. Je précise, des fontaines à eau reliées au réseau d'eau, pas des fontaines avec des bouteilles qui sont livrées en camion, cela va de soi. Il est aussi bien de rappeler que remplir sa bouteille ou sa gourde à un robinet est nettement moins cher que d'en acheter tous les jours une nouvelle. Juste comme ça, pour la réflexion, une bouteille dans un magasin coûte entre 65 centimes et 2 francs le demi litre, ce qui mène quand même le litre d'eau un petit peu plus cher que le litre d'essence à la pompe. Chacun fait ce qu'il veut. En plus de réduire les déchets, cela permet une substantielle économie à chacun. Et c'est là un peu l'incitation du nudge, c'est d'avoir des solutions moins chères que "la mauvaise solution".

Dans cet exemple, l'économie proposée permet de convaincre l'utilisateur. Il est aussi possible de mettre gratuitement des verres à disposition mais de taxer les gobelets jetables. Ce qui n'est pas une taxe pour celui qui fait l'effort du durable.

Dans le même ordre d'idée, juste pour l'anecdote, je suis parfois dans le cadre de la Commission financière conviée dans les directions des différents dicastères de la commune. Si j'apprécie grandement les cafés offerts à ces occasions, j'avoue que je les apprécierais encore plus dans une tasse qui ne sera pas jetée 30 secondes après mon départ. Et je ne veux montrer personne du doigt, ce n'est pas là l'idée, mais juste montrer que l'on peut choisir entre une tasse ou un gobelet plastique, quelle que soit la motivation. Je pourrais aussi amener ma tasse personnelle la prochaine fois. Dites le moi dans l'invitation si c'est nécessaire.

Etre un modèle permet de démontrer la faisabilité et d'encourager les autres à le faire aussi.

Les autres mesures que l'on propose dans notre postulat sont à étudier dans le détail:

- des emballages lavables et réutilisables partagés par plusieurs restaurants de la ville pour les mets à l'emporter;
- une campagne d'information pour sensibiliser les vendeurs et leurs clients de leur impact sur l'environnement, par exemple, en chiffrant la quantité de déchets liée à la restauration récoltée dans les poubelles publiques ou dans les rues, par quartier et en indiquant, en informant et en comparant ces données. Cela permet aux consommateurs de choisir en pleine conscience;
- la participation des restaurateurs et points de vente à l'emporter à la réflexion en leur demandant un concept en la matière permet de trouver de nouvelles idées et possiblement de les partager. Ainsi, il existe déjà des restaurants qui pratiquent des prix plus bas sur l'eau locale servie dans des bouteilles en verre réutilisables. Demander un concept, c'est ce que l'on fait en général quand des organisateurs font une fête sur le domaine public. Je pense que ce ne serait pas un luxe de le demander aussi aux restaurateurs de la place.

Si ces mesures peu contraignantes ne paraissent pas suffisantes, l'interdiction d'utiliser de la vaisselle à usage unique pour la consommation sur place et des emballages jetables pour les mets à l'emporter, y compris les sacs plastiques nécessaire au transport de ces plats, serait à étudier comme dernier ressort.

Vote

Le Conseil général décide, par 56 voix contre 0 et 2 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 106 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier.

Ont voté en faveur de la transmission: 56 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Mosoba Immaculée (PS), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la transmission: 0

Se sont abstenus: 2 Gander Daniel (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

N'ont pas voté: 2 Ayer Caroline (PS), Gapany Joël (PDC-PVL)

- n° 107 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier (Verts) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de se rendre au bureau de vote gratuitement en bus

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Chopard Caroline (Verts). En préambule, avant de vous expliquer le contenu du postulat lui-même, j'aimerais juste mentionner que ce n'est pas là une provocation de la part des Verts ou l'idée absolue de déterrer la hache de guerre. Bien au contraire, l'idée est d'avoir entre les mains une étude qui permette de déterminer si c'est une bonne idée ou une mauvaise idée. Elle peut être l'occasion de nous dire "arrêtez de venir à chaque fois avec cette idée de transports en communs gratuits".

Alors des bus gratuits? Voilà déjà le titre que nous voulions éviter, non pas pour vous tromper, chers collègues, mais parce que nous ne sommes pas dupes, rendre l'accès aux transports en commun gratuit, ne supprime pas les coûts. Il en change juste l'attribution. Dès lors, pourquoi proposer cette mesure? Premièrement, il faut bien comprendre que nous voulons avant tout profiter de l'offre proposée dans ce postulat pour définir les besoins et trouver les avantages et inconvénients qui s'appliquent à la ville de Fribourg en particulier. Il est possible de s'appuyer sur l'expérience de quantité de villes dans le monde ayant déjà mis en place la gratuité des transports en commun, villes de toutes tailles avec des modèles différents et des succès différents, comme par exemple:

- Châteauroux, en France, ville d'environ 45'000 habitants, le fait depuis 2001 avec une constatation que le système fonctionne bien entre autres car leur réseau fonctionne en étoile, ce qui me rappelle vaguement quelque chose;

- Aubagne, également en France, ville de plus de 100'000 habitants, le fait depuis 2010 également avec succès;
- Tallinn, capitale de l'Estonie avec ses 425'000 habitants, le fait depuis 2013. Ce qui est intéressant, c'est que ce n'est pas les transports en commun qui sont gratuits. Les habitants de la ville reçoivent une carte de transports en commun. Ceci a fait qu'en quelques mois après la mise en place de cette mesure, la ville de Tallinn s'est retrouvée avec 26'000 habitants supplémentaires. Ce sont juste des gens qui ont régularisé leur situation et qui, dès lors, payent aussi des impôts dans la ville;
- Luxembourg, ville d'environ ½ million d'habitants. Elle essaie de lutter contre l'affluence massive de pendulaires en véhicules motorisés individuels et a décidé pour cela de rendre gratuit les transports urbains, bus et tram, dès 2020.

Nous avons bien entendu dans nos récents débats que la mise en place de certaines mesures exacerbe nos différences politiques et afin de ne pas prendre des décisions impliquant une dépense assez considérable uniquement basées sur un clivage gauche-droite ou en imposant un rapport de force, nous aimerions récolter suffisamment de données afin de convaincre ou de se convaincre du bienfondé de l'idée.

Il s'agit, durant quelques jours, chaque année, d'être capable de récolter des données comme par exemple la différence de fréquentation quand les bus sont gratuits ou non, la provenance des voyageurs, le report modal et de pouvoir définir quelles mesures supplémentaires devraient être introduites pour encourager ce report modal.

Il s'agit en parallèle de pouvoir chiffrer les économies potentielles sur les infrastructures, comme les distributeurs de tickets, les économies sur les contrôles de billets qui ne seraient dès lors plus nécessaires.

Enfin, après les effets économiques et l'influence sur le reste du trafic urbain, nous sommes bien évidemment très intéressés aux effets sur la pollution, de savoir si le report dans des véhicules, pour la plus grande partie électriques, se remarque, se mesure, et s'il est possible d'obtenir des chiffres sur cette motion. L'influence de la pollution sur la santé publique est non négligeable.

Une dernière question se pose: pourquoi ce mélange des genres? Quel rapport avec les jours de scrutin? Nous avons cherché une idée pour pouvoir évaluer ces changements sur plusieurs saisons, sur plusieurs jours, sans pour autant faire une mesure de gratuité générale qu'il serait ensuite difficile d'annuler si cela devait se faire. Donc une idée facile à communiquer, en effet, il suffit d'ouvrir les yeux pour connaître les jours de scrutin, la multitude des affiches en ville mentionnant en général la date. Il serait donc très facile d'associer les deux pour s'en souvenir. Si en plus, cela peut rendre service aux personnes désirant se rendre au bureau de vote afin d'y déposer son bulletin, c'est un petit plus offert. Pour ceux qui y verraient là une mesure électorale, il est fort probable que beaucoup de nos électeurs se déplacent déjà en bus, ce n'est pas eux que nous essayons de convaincre.

Wicht Pascal (UDC). J'avais écrit dans mes notes que ce postulat partait d'une bonne intention, je pensais qu'il s'agissait de favoriser la participation aux votations et aux élections et je constatais que cela n'aurait pas un grand impact dans la mesure où les gens peuvent déjà voter gratuitement par correspondance depuis la fermeture des bureaux des quartiers il y a quelques années. Plus de 90%

des votants font effectivement du vote anticipé par correspondance ou par dépôt à la Maison de Ville, mais je me rends compte qu'en entendant ma préopinante, que l'intention n'est pas celle-ci. Elle est de faire un test pour une éventuelle future gratuité complète ou plus ou moins complète des transports publics. Je suis un peu plus étonné parce que l'on se base sur un échantillon de quatre dimanches par année, donc quatre demi-jours par année, en plus le dimanche qui n'est pas forcément le jour le plus représentatif. Je suis un peu étonné quand même que l'on veuille utiliser un échantillon aussi petit pour essayer ensuite d'en tirer des conclusions qui soient applicables à un cadre plus général, c'est-à-dire 365 jours par an. Je ne crois pas que les mesures qui pourraient être prises dans ce cadre puissent avoir une quelconque valeur pour en tirer n'importe quelle conclusion.

Pour nous, ce postulat ne sert à pas grand-chose. Il ne va pas apporter quoi que ce soit. Par contre, il pourrait passablement compliquer les choses du point de vue organisationnel si l'on demande aux TPF de garantir la gratuité aux gens qui vont au bureau de vote, mais pas pour les autres. L'intitulé du postulat c'est cela, ou alors cela veut dire qu'il n'est pas en accord avec le fond qui veut véritablement être défendu.

Toutes ces raisons font que le groupe UDC va refuser la transmission de ce postulat.

Murith Simon (PDC-PVL). Je risque de répéter un petit peu ce qui vient d'être dit. C'est vrai que quand on lit l'intitulé du postulat, on pense que c'est pour favoriser l'implication civique des citoyens. On se rend compte que non, quand bien même on doutait fortement que ce soit réellement efficace.

Tout ce qui a été dit dans le message de transmission, comme quoi cela nous permettrait d'avoir des études, des analyses, pour peut-être aller en avant par rapport à d'autres choses, on doute effectivement que les quelques deux heures de dimanche par année soient représentatives. D'un point de vue pratique, je ne sais pas s'il faudra contrôler que les gens soient en possession de leur enveloppe de vote ou si c'est la gratuité les dimanches de vote de 9.30 à 12.30 heures qui est voulue.

Pour toutes ces raisons, nous allons rejeter la transmission de ce postulat. Malgré ce qui a été dit en préambule, on a de la difficulté à ne pas voir ceci comme une mauvaise blague, soit carrément comme de la provocation. Ma foi, nous allons croire ce qui a été dit.

Page Maurice (CG-PCS). Je ne vais pas répéter ce qui vient d'être dit, mais l'idée est tout de même un peu saugrenue. Je suis obligé de le dire. On lutte ici continuellement pour essayer d'avoir des débats relativement brefs et de ne pas surcharger le Conseil communal avec toutes sortes de propositions plus ou moins farfelues et inutiles. Si l'on veut étudier la question de la gratuité des transports publics, je suis tout à fait d'accord, mais alors qu'on le demande en tant que tel. Cela serait beaucoup plus clair, beaucoup plus simple et beaucoup plus correct vis-à-vis du Conseil communal et des membres de ce Conseil. Dans ce sens, je refuserai cette proposition.

Collaud Oliver (Verts). Juste quelques précisions. Effectivement, si l'on s'arrête au titre d'un postulat, on risque un peu le raccourci. Je constate que pas mal de gens n'ont pas lu le texte, n'ont même pas écouté ce qui a été dit ce soir. Ce n'est pas pendant deux heures ou pendant les heures d'ouverture du bureau de vote que le bus sera gratuit, mais tout le dimanche. C'est ce qui a été dit tout à l'heure et je le répète. Vous allez voter maintenant sur le dimanche toute la journée, pas que deux heures.

Rugo Claudio (PA). Après avoir entendu mes préopinants, j'aimerais juste rappeler à M. P. Wicht qu'offrir la gratuité, c'est ce que l'on fait pour les voitures et les parkings le dimanche: c'est gratuit. Il s'agirait juste de mettre à égalité le bus et la voiture.

Vote

Mise aux voix, la transmission au Conseil communal, pour étude, du postulat n° 107 de Mmes et MM. Vincenzo Abate, Gilles Bourgarel, Caroline Chopard, Oliver Collaud, Monica Mendez, Fabienne Menétrey, Francesco Ragusa et Julien Vuilleumier, recueille 27 oui, 27 non et 4 abstentions.

Le Président, qui a voté non, maintient son vote et départage en faveur du refus de transmission.

Ont voté en faveur de la transmission: 27 Allenspach Christoph (PS), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Casabene Thévoz Anne (PS), Chopard Caroline (Verts), Collaud Oliver (Verts), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Graden Lise-Marie (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kuhn Martin (PS), Loup Matthieu (PS), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Mosoba Immaculée (PS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Ragusa Francesco (Verts), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Vuilleumier Julien (Verts)

Ont voté contre la transmission: 27 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bugnon Marc (PDC-PVL), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Maeder Alain (PDC-PVL), Marchioni Pierre (UDC), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Murith Simon (PDC-PVL), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Wicht Pascal (UDC), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 4 Grandjean Alexandre (PS), Heimgärtner Eva (CG-PCS), Li Rosi Michaël (UDC), Miche François (PS)

N'ont pas voté: 2 Ayer Caroline (PS), Gapany Joël (PDC-PVL)

- n° 108 de Mme et MM. Raphaël Casazza, Eleonora Schneuwly-Aschwanden (PLR), Martin Kuhn (PS) et Claude Richard (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire un Accueil Activités Vacances "AAV" en ville de Fribourg

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Richard Claude (PDC/PVL). Je me fais ici le porte-parole de notre collègue M. R. Casazza, qui est à l'origine de ce postulat et qui est excusé ce soir.

L'organisation de la garde des enfants en âge de scolarité obligatoire pendant les vacances scolaires est très souvent un parcours du combattant pour les familles dont les deux parents ont une activité professionnelle ou sont en formation. En effet, il faut trouver des solutions pour occuper les enfants pendant 14 semaines de vacances, alors que la plupart des employés bénéficient entre quatre et cinq semaines de vacances par année. L'offre en matière d'occupation des enfants entre 4 et 12, voire 15 ans, est actuellement relativement faible et ne permet pas de concilier vie professionnelle et vie familiale, comme le prévoit notamment la loi sur les structures d'accueil extrafamilial de jour. Certes, les AES offrent déjà la possibilité de placer les enfants pendant les vacances, notamment d'été, et

comme le Conseil général l'a décidé dernièrement, ces possibilités seront étendues en 2020. Il est aussi vrai que des activités sont parfois organisées pendant les vacances par les AES eux-mêmes. Cependant, la formule actuelle des AES pendant les vacances n'est pas optimale et il n'est pas acceptable que des activités dépendent avant tout des seules initiatives des animateur-trice-s des AES pour éviter aux enfants de rester à l'intérieur par une belle journée d'été.

Au vu de ce qui précède, il est demandé au Conseil communal d'étudier ce postulat dont les deux buts principaux sont les suivants: la mise en place d'un accueil que l'on pourrait appeler "AAV" pour Accueil Activités Vacances, sur un modèle similaire à ceux des villes de Lausanne et Genève. Cela peut se faire par la mise en place d'une plateforme ou d'un guichet unique permettant d'offrir des activités pour des enfants de tous âges en s'associant aux partenaires déjà établis tels que Passeport vacances, camps de musique, camps de sport, camps de scouts ou encore Culture Kids. Enfin, lorsque ces "AAV" seront mis en place, ceux-ci pourront naturellement à terme remplacer les AES pendant les vacances scolaires.

Kuhn Martin (PS). En tant que co-postulant, j'aimerais juste ajouter un élément. Le but du postulat n'est effectivement pas de remplacer les AES. On a beaucoup discuté dernièrement pour un prolongement de ces accueils durant les vacances. Actuellement, ils sont fréquemment utilisés à des fins d'activités culturelles ou d'activités durant les vacances. Vu qu'il y a peu d'enfants, les responsables peuvent se permettre de mettre en place certaines activités. Le but est, avec l'augmentation du nombre d'enfants potentiel durant les vacances, d'amener un support supplémentaire pour augmenter le nombre d'activités possibles. Après, à voir ce qui peut venir pour la suite. Le premier point n'est pas de supprimer l'accueil, mais bien de l'améliorer.

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR). Le Conseil général a décidé de prolonger les heures d'ouverture de l'accueil extrascolaire durant les vacances. Il garantit aux élèves une certaine continuité et une grande offre d'activités. Avec un "AAV", on créerait une double structure absolument inutile.

Pour cette raison, je ne peux malheureusement pas voter pour la transmission.

Vote

Le Conseil général décide, par 45 voix contre 7 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 108 de Mme et MM. Raphaël Casazza, Eleonora Schneuwly-Aschwanden, Martin Kuhn et Claude Richard.

Ont voté en faveur de la transmission: 45 Allenspach Christoph (PS), Altermatt Bernhard (PDC-PVL), Bourgarel Gilles (Verts), Bourrier Hervé (PS), Bugnon Marc (PDC-PVL), Casabene Thévoz Anne (PS), Cattaneo Anne-Elisabeth (PDC-PVL), Cudré-Mauroux Stéphane (PS), Dreyer Jean-Luc (PDC-PVL), Dupré Bernard (UDC), Eltschinger-Bassil Rana (PS), Fasel Blaise (PDC-PVL), Gander Daniel (UDC), Gex Jean-Noël (PLR), Gex Océane (PLR), Graden Lise-Marie (PS), Grandjean Alexandre (PS), Hayoz Jérôme (PS), Jelk Guy-Noël (PS), Jordan Marine (PS), Jungo Adeline (PS), Kilde Gisela (PDC-PVL), Krienbühl David (PLR), Kuhn Martin (PS), Li Rosi Michaël (UDC), Loup Matthieu (PS), Métrailler Jean-Jacques (MLI), Miche François (PS), Mosoba Immaculée (PS), Nguyen Thanh-Dung (CG-PCS), Page Maurice (CG-PCS), Parpan Mario (CG-PCS), Perritaz Pierre-Alain (PS), Piller Nadège (PS), Python Jean-Frédéric (PDC-PVL), Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS), Richard Claude (PDC-PVL), Roelli Claire (PS), Rugo Claudio (PA), Sabino Sandra (PS), Sacerdoti Alexandre (PDC-PVL), Schenker Claude (PDC-PVL), Vonlanthen Marc (PS), Vorlet Philippe (PS), Wicht Pascal (UDC)

Ont voté contre la transmission: 7 Acklin Zimmermann Béatrice (PLR), Collaud Oliver (Verts), Marchioni Pierre (UDC), Mendez Monica (Verts), Menétrey Fabienne (Verts), Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR), Wolhauser Jean-Pierre (PLR)

Se sont abstenus: 5 Chopard Caroline (Verts), Maeder Alain (PDC-PVL), Murith Simon (PDC-PVL), Ragusa Francesco (Verts), Vuilleumier Julien (Verts)

N'ont pas voté: 3 Ayer Caroline (PS), Gapany Joël (PDC-PVL), Heimgärtner Eva (CG-PCS)

- n° 109 de MM. Raphaël Casazza, David Aebischer (PLR), Martin Kuhn (PS), Claude Richard (PDC/PVL) et Mario Parpan (CG-PCS) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'introduire dans tous les sites scolaires des réfectoires de midi pour les élèves de la 6^{ème} à la 8^{ème} Harmos

de Weck Antoinette, Vice-Syndique. Le Conseil communal accepte la transmission de ce postulat pour étude.

Richard Claude (PDC/PVL). Je me fais à nouveau le porte-parole de M. R. Casazza, excusé ce soir.

Ce postulat part du même constat que le postulat précédent, mais cette fois-ci, durant les jours de classe. La demande pour des places d'AES est encore supérieure à l'offre, malgré les progrès importants réalisés à ce jour à Fribourg. La problématique est particulièrement aiguë pour les unités de midi, chose qui ressortait d'ailleurs dans le Message n° 41, qui a été retiré de l'ordre du jour de notre session du moment. Or, le Service des écoles doit opérer des choix donnant logiquement la priorité aux jeunes enfants des degrés inférieurs pour l'attribution des places à midi, notamment. Cela a pour conséquence que les enfants plus âgés, entre 10 et 12 ans, de l'école primaire, donc 6H à 8H en l'occurrence, n'ont parfois ou souvent pas de place à midi. Cela reste problématique pour les parents ne souhaitant pas laisser leurs enfants manger seuls lorsqu'ils n'ont pas trouvé d'autres solutions de garde. Il semblerait que le Service des écoles étudie actuellement l'introduction d'un réfectoire de midi pour les enfants plus âgés de l'école primaire, donc toujours 6H à 8H, pour un ou deux sites scolaires. Ce postulat vise d'une part à soutenir cette initiative bienvenue et encourager le Conseil communal à une mise en œuvre rapide de ces réfectoires de midi pour tous les sites scolaires de la Ville.

Concrètement, afin de palier au manque que places lors des unités de midi, les postulants demandent au Conseil communal d'étudier:

1. la mise en place de réfectoires de midi surveillés, j'insiste bien sur la surveillance, pour tous les sites scolaires de la ville d'ici la rentrée 2020-2021;
2. les réfectoires permettront en priorité aux enfants plus âgés entre 10 et 12 ans, de l'école primaire de réchauffer leur repas pré-cuisiné au micro-ondes, pique-niquer ou de cuisiner des repas simples;
3. ces réfectoires se situeront de préférence dans l'école ou à proximité;
4. ces réfectoires seront surveillés pendant toute la durée de la pause de midi, par exemple, de 11.35 à 13.40 heures. Une surveillance adéquate pourrait par exemple se faire par un ou une enseignante, stagiaire ou étudiante HEP.

Comme pour le postulat n° 108, il s'agit d'une mesure visant à améliorer la conciliation de la vie professionnelle et vie familiale.

Rugo Claudio (PA). Le thème du Parti des Artistes pour les prochaines élections nationales est une journée végétarienne dans tous les établissements subventionnés au niveau fédéral. C'est pourquoi nous allons soutenir ce postulat si, bien sûr, la double possibilité de se nourrir et végétarien et carnivore sera prise en considération.

Vote

Le Conseil général décide, par 53 voix contre 0 et 5 abstentions, de transmettre au Conseil communal, pour étude, le postulat n° 109 de MM. Raphaël Casazza, David Aebischer, Martin Kuhn, Claude Richard et Mario Parpan.

11. Réponses aux questions

- n° 114 de M. Christophe Giller (UDC) relative au développement de logements d'utilité publique et d'une vie sociale et solidaire dans le quartier de blueFACTORY

M. Thierry Steiert, Syndic, étant excusé, il sera répondu à la question lors de la prochaine séance.

- n° 115 de M. Oliver Collaud (Verts) relative au calcul de la perte sur le rendement attendu des logements d'utilité publique dans le quartier de blueFACTORY

M. Thierry Steiert, Syndic, étant excusé, il sera répondu à la question lors de la prochaine séance.

- n° 116 de M. Oliver Collaud (Verts) relative au déneigement des bandes cyclables des routes communales

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. Combien d'accidents de la route impliquant des cyclistes ont eu lieu cet hiver jusqu'à présent en ville de Fribourg?

Bien entendu, au nom de la Direction de la Police locale, j'ai contacté la Police cantonale qui tient à jour ces statistiques. Je vous lis le rapport de l'officier en charge de la circulation pour la région centre: "Du 1^{er} novembre 2018 au 20 mars 2019, en ville de Fribourg, cinq accidents impliquant des cyclistes ont fait l'objet d'un constat (rapport) par la police". Il précise à chaque fois il n'y avait pas de neige sur la chaussée (quatre fois sèche, une fois mouillée).

2. De ceux-ci, combien sont dus à un manque d'entretien hivernal?

J'ai le sentiment que la remarque complémentaire de l'officier répond en partie à cette question puisqu'il dit qu'il n'y avait pas de neige sur la chaussée (quatre fois sèche, une fois mouillée).

2. A quelle échéance pouvons-nous attendre l'acquisition des machines ou de savoir-faire nécessaire pour enlever la neige correctement des bandes et pistes cyclables?

Cette partie de la question ne relevant pas de ma Direction, je me permets de passer la parole à Mme la Conseillère en charge de l'Edilité.

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Actuellement, la Ville de Fribourg n'a pas la recette miracle pour évacuer la neige, ni assez de personnel pour le faire. Néanmoins, nous suivons avec intérêt la mise en œuvre du concept global de la Ville de Berne en la matière et les tests qu'elle réalise avec un nouveau matériel. L'acquisition des engins spécifiques et adaptés pour déneiger les pistes cyclables, comme ils ont été mis en service l'hiver passé à Paris, sera également étudiée. De tels engins devraient répondre aux exigences et aux critères écologiques que la Ville de Fribourg a arrêtés pour toute nouvelle acquisition venant compléter son parc de véhicules. Aujourd'hui, le Conseil communal ne peut pas promettre qu'aucune neige ne restera sur les pistes cyclables en situation de forte neige.

Le Président. M. O. Collaud, êtes-vous satisfait de la réponse?

Collaud Oliver (Verts). La réponse répond à la question.

- n° 120 de M. Hervé Bourrier (PS) relative à l'état de santé des conductrices et conducteurs des Transports publics fribourgeois et à la possibilité de doter la ville d'un réseau de transport en commun en site propre

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité.

1. Quel est l'état de santé général des conductrices et des conducteurs des transports en commun qui sillonnent quotidiennement notre ville?

De manière générale, l'état de santé des conducteurs des TPF est bon. Avec l'augmentation de la circulation, les situations conflictuelles avec les autres usagers de la route ont augmenté et c'est un élément connu pour être un facteur de stress. Nous mettons, et c'est les TPF en fait qui nous ont aidés à donner les statistiques que je vous lirai tout à l'heure, de l'énergie afin de sensibiliser notre clientèle et le grand public et nous formons également nos collaborateurs tous les ans sur des thématiques diverses dans le cadre de l'ordonnance réglant les admissions des chauffeurs (OACP), notamment, afin d'être bien armé pour gérer des situations conflictuelles.

2. Quelle est l'évolution des taux d'absentéisme des conductrices et des conducteurs en 2016-2018?

	2016	2017	2018
Groupe TPF	4.12%	4.24%	3.97%
TPF TRAFIC	4.55%	4.05%	3.29%

La population des conducteurs TPF, dans la société TPF TRAFIC, ne peut pas être isolée. Ceci est dû à des réorganisations en 2016 et 2018. En 2017, l'absentéisme des conducteurs de bus TPF était de 5,36% et au regard des résultats de TPF TRAFIC, le chiffre est resté stable.

3. Quel est le nombre journalier de conductrices et conducteurs "mis en réserve sur appel" afin de palier à des absences en particulier pour des raisons de santé?

Durant l'année, nous planifions en moyenne trois agents de réserve pour chacun des sept secteurs géographiques TPF. Ces réserves sont là pour pallier aux absences à la prise de service pour tout type de raison (maladie, accident, familiale, autres). Les jours de réserve sont proprement planifiés.

4. L'entreprise est-elle en sous-effectif au niveau du personnel de conduite?

L'entreprise ne connaît pas de sous-effectif chronique. Nous connaissons des périodes de sous-effectif où les soldes de compensations augmentent, tout comme des périodes de sureffectif où les soldes de compensations diminuent. L'entreprise a pour mission de garantir que toutes les courses prévues à l'horaire soient assurées. Hormis les situations d'exploitation dégradée (manifestations, travaux, accident, etc.), nous n'avons pas eu à déplorer des annulations de course liées au manque de personnel. Ainsi, nous pouvons affirmer que les besoins sont entièrement couverts. Le taux de vacances varie durant l'année entre 1% et 3%, ce qui correspond au décalage entre une démission ou un départ à la retraite et à l'entrée en service du nouveau conducteur. Aussi la notion de sous-effectif est relative car avec environ 550 conducteurs TPF, il est inévitable d'avoir un pourcentage de vacances.

5. Combien de jours de repos (compensation et repos au sens de la loi) ont été supprimés pour les années 2016, 2017 et 2018?

En tant qu'entreprise de transport concessionnée, les TPF sont tenus de respecter la législation en vigueur et aucun jour de repos ne peut être supprimé. Les TPF travaillent étroitement avec les partenaires sociaux dans un très bon esprit sur les sujets des tours de service, rotation du personnel et horaires. Ainsi, grâce à cette collaboration, les conducteurs peuvent, en moyenne, être une heure de plus à la maison par jour de service. Les TPF soulèvent que l'année 2018 a nécessité un effort plus conséquent suite aux mandats de remplacement des trains CFF qui a demandé, c'est vrai, plus de souplesse de la part de tout le personnel de conduite.

L'article 10 de la loi sur la durée du travail (LDT) prévoit 63 jours de repos et ces jours de repos ne peuvent pas être supprimés. Toutefois, il se peut que pour des besoins d'exploitation, ils soient déplacés. Ainsi, au moment où un chauffeur est approché exceptionnellement pour venir travailler un jour de repos, ce jour de repos est déjà replanifié.

Le compteur des jours de compensation joue le rôle de solde de fluctuation. En effet, un conducteur a une semaine de travail de six jours, c'est-à-dire 420 minutes par jour. En fonction de sa rotation et de ses tours de service, son solde va fluctuer à la hausse ou à la baisse ainsi, si le conducteur a un jour de compensation, le solde diminue et s'il vient travailler un jour de compensation, le solde augmente.

Dans le tableau ci-après, les TPF illustrent le nombre de jours de compensation et repos par conducteur qui, en moyenne par année, ont été replacés à un autre jour que celui planifié initialement.

	2016	2017	2018
Compensation	2,1	2,5	2,3
Repos	1,7	1,7	1,9

Voici les réponses que les TPF nous ont fournies. Bien sûr, vous le savez toutes et tous, je siège également au Conseil d'Administration de cette entreprise. Vous avez ainsi toutes et tous connaissance de mon lien d'intérêt.

6. La Ville de Fribourg, en tant qu'actionnaire et partenaire, compte-elle intervenir auprès de la Direction des TPF pour pallier à cette situation?

Comme le démontre le soin apporté au suivi de cette situation, les TPF sont sensibles à ces questions. L'entreprise prend son rôle au sérieux et assure un bon suivi de la situation. Il n'y a dès lors pas de raison d'intervenir actuellement. Cependant, le Conseil communal, par l'intermédiaire de ses deux représentants au Conseil d'Administration cependant y veillera. A ce titre, M. Dietrich et moi-même sommes à disposition si des chauffeurs pensent qu'il y a des choses qui ne fonctionnent pas. En effet, je prends régulièrement le bus, je parle régulièrement avec des chauffeurs, et je suis à leur écoute. Je me réjouis, au cas où, de faire mon travail et de transmettre au nom du Conseil communal bien entendu. Toutes ces questions relèvent de la compétence des TPF. Par ailleurs, les chauffeurs doivent notamment répondre aux conditions de l'OCN pour le transport professionnel de personnes. La vérification du respect de ces conditions ne relève pas de la compétence du Conseil communal.

7. Aurons-nous un jour le courage de doter notre ville d'un vrai réseau de transports en commun en site propre et de donner enfin la priorité aux piétons et aux cyclistes?

Je dirais que c'est en tout cas ce qui anime le Conseil communal depuis le début de la législature. Je commencerais par une métaphore. En général, quand on veut faire virer un pétrolier entre le moment où on tourne la barre et le moment où il commence à virer, il faut plusieurs kilomètres. Je pense que le pétrolier est en train de virer, encore que le pétrolier n'est pas la plus belle image pour parler de mobilité durable.

La Ville de Fribourg vient de mettre à l'enquête publique son nouveau plan d'aménagement local. Il a fait l'objet d'une large communication. La stratégie en matière de mobilité y occupe un chapitre important. Coordinée avec la planification régionale, le PA2 que vous connaissez déjà tous et le PA3, cette stratégie vise effectivement à accorder une place et un rôle plus important tant aux transports publics qu'à la mobilité douce, au détriment de la voiture. Cet objectif ne peut être atteint que progressivement au travers de mesures et de projets dont la gestation prend du temps pour des motifs techniques, financiers, procéduraux. Hier, je vous ai parlé des procédures en lien avec la requalification du Bourg qui pourrait avancer beaucoup plus vite, qui mettrait une partie d'ailleurs du pourtour de la Cathédrale en zone piétonne et l'autre en limitation à 20 km/heure, par exemple, favorisant la situation et la circulation des cyclistes. Or, ces projets ne se basent pas forcément sur le principe de la séparation des trafics

(couloirs de bus par exemple) mais sur le principe de la mixité, tant les espaces disponibles (par exemple dans le Bourg) sont réduits. A quelques exceptions près, le partage de l'espace dans les aménagements de qualité et sûrs constitue la base de nos actions en centre urbain. Sur les axes de pénétration, par contre, des mesures de priorisations sont planifiées (route de Marly, route de la Fonderie, par exemple) ou réalisées (chemin des Pensionnats, arrêts sur chaussées réalisés dans le cadre des chantiers à la route de Villars et à l'avenue de Beauregard).

Comme je vous l'ai dit hier, dans les réponses aux postulats que vous recevrez prochainement, vous aurez encore de nombreux compléments à la question de M. H. Bourrier.

Bourrier Hervé (PS). Merci M. le Directeur de la Mobilité de votre réponse précise, comme vous avez l'habitude de le faire. Votre réponse est néanmoins rassurante, on pourrait même en faire un adage "quand les TPF vont, tout va". J'espère juste que le pétrolier ne viendra pas s'échouer sur les berges de la libre Sarine.

Je terminerai par une poésie bien maladroite que nous pourrions peut-être un jour accompagner, pourquoi pas, d'un morceau de guitare. "Toutes et tous dans notre magnifique cité, ensemble nous plantons une à une les graines de la mobilité, qui aux fleurs permettront entre les pavés et les rails de pousser. Attendez, la fin vient... et au métrocâble de survoler les attelages hippomobiles des Services de l'édilité". (Applaudissements)

12. Divers

A. Nouveaux postulats

- n° 110 de MM. Christoph Allenspach et Marc Vonlanthen (PS) demandent au Conseil communal la possibilité de renommer l'avenue Jean-Marie Musy

Allenspach Christoph (PS).

Développement du postulat

C'est une coutume bien ancrée que d'attribuer des noms de personnalités aux rues et avenues des villes et Fribourg n'y échappe pas. Ainsi, une des avenues principales du quartier du Schoenberg, construite dans les années 1960, porte le nom de l'ancien Conseiller fédéral fribourgeois Jean-Marie Musy.

Cependant, diverses publications scientifiques et historiques font état d'un sens de gouvernance autoritaire et anti-démocratique et son admiration pour le III^{ème} Reich national-socialiste de la part de Jean-Marie Musy. Il a par ailleurs été contraint par ses pairs de quitter le Conseil fédéral. Il ira

même jusqu'à rencontrer des personnalités importantes du régime. On peut ainsi lire en page 62 de "La politique fribourgeoise au 20^{ème} siècle" parue en 2017 de Jean-Pierre Dorand que Jean-Marie Musy "ne s'est aucunement préoccupé du sort de juifs en 1933-1943. Il rencontre des hauts dirigeants nazis conscients que la guerre est perdue. Il s'agit notamment d'Himmler, de Goering et de Schellenberg. Musy voit souvent Himmler, le réalisateur de la 'solution finale', en qui il voit un interlocuteur agréable et à l'attitude bienveillante". Heinrich Himmler fut le principal artisan de la mise en œuvre des camps de concentration et de la liquidation des juifs et de toute opposition politique.

Les auteurs du postulat s'interrogent sur la pertinence de baptiser une avenue au nom d'une personnalité dont il est établi qu'elle a fait preuve d'une attitude très condescendante avec les dirigeants d'un régime totalitaire et meurtrier. Au vu des évidences historiques, nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier la possibilité de changer le nom de l'avenue Jean-Marie Musy et de la rebaptiser en privilégiant, par exemple, le nom d'une personnalité féminine.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 111 de Mme et M. Béatrice Acklin Zimmermann et Jean-Pierre Wolhauser (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de lancer le projet "Formation professionnelle au lieu de l'aide sociale"

Acklin Zimmermann Béatrice (PLR).

Développement du postulat

Le Conseil communal est invité à faire des démarches auprès du Canton afin de lancer - avec la Ville de Fribourg - le projet " Formation professionnelle au lieu de l'aide sociale" (analogue au projet FORJAD dans le canton de Vaud) et de promouvoir l'harmonisation des bourses et de l'aide sociale.

Le taux d'aide sociale de 2,4% du canton de Fribourg est au milieu par rapport aux autres cantons de la Suisse. (cf. *OFS, Statistique suisse des bénéficiaires de l'aide sociale...*)

L'aide sociale en Suisse est avant tout un phénomène urbain et deux tiers des bénéficiaires de l'aide sociale vivent dans des villes grandes et moyennes. Dans le canton de Fribourg également, une grande partie des bénéficiaires de l'aide sociale réside dans la capitale du canton et son agglomération. (cf. *OFS Statistique de l'aide sociale, Bénéficiaires de l'aide sociale selon la taille des communes, Fribourg (FR), tab.1.3*)

Comme le montrent des enquêtes statistiques récentes, le nombre de jeunes et de jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale est significatif (cf. *OFS Statistique de l'aide sociale, Bénéficiaires de l'aide sociale par classe d'âge, Fribourg (FR), tab.2.1*). Selon le "*Rapport de gestion 2018*" (page 234) de la Ville de Fribourg, 28% des bénéficiaires ont 20-30 ans.

Environ deux tiers des jeunes bénéficiaires de l'aide sociale n'ont pas de formation professionnelle achevée (cf. *Statistique de l'aide sociale, Bénéficiaires de l'aide sociale selon la formation achevée, Fribourg (FR), tab.2.6*). Sans formation professionnelle achevée, il est difficile pour les jeunes

bénéficiaires d'échapper à l'aide sociale, dit le Président du SKOS (cf. *l'interview avec Christoph Eymann, président du SKOS, dans la NZZ du 24 mai 2019*).

Malgré une série de mesures prises par le Canton de Fribourg pour intégrer les jeunes au marché du travail (par exemple "avenir 20-25"), il existe un potentiel d'optimisation: la Ville et le Canton de Fribourg devraient tout mettre en œuvre pour réduire à zéro le nombre de jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale. Ces jeunes qui dépendent de l'aide sociale ne peuvent souvent pas terminer un apprentissage si le salaire ne leur permet pas de gagner leur vie. L'aide sociale est régulièrement réduite voire annulée dès le début de la formation. Cela conduit à la constellation absurde que ces personnes ont avant l'apprentissage un revenu plus élevé que pendant l'apprentissage.

Par conséquent, le déficit entre l'aide sociale et le salaire des apprentis devrait être compensé par une bourse. Cela créerait une incitation à faire un apprentissage resp. une formation professionnelle au lieu de vivre de l'aide sociale.

Le canton de Vaud a lancé un programme intitulé "Formation professionnelle pour jeunes adultes en difficulté" (FORJAD) visant à réduire à zéro le nombre de jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale: Les jeunes adultes qui n'ont pas de soutien financier de leurs parents devraient recevoir une subvention (financée par l'aide sociale) qui couvre la différence entre l'aide sociale et le salaire de l'apprentissage. Ce financement supplémentaire incite les jeunes adultes à commencer un apprentissage au lieu de recevoir de l'aide sociale. Le programme FORJAD connaît un grand succès. (<http://www.nzz.ch/schweiz/lehre-statt-sozialhilfe-1.18634309>)

Puisque le système d'aide sociale relève de la compétence du Canton mais que l'aide sociale est avant tout un phénomène urbain, le Conseil communal est invité à faire des démarches auprès du Canton afin de lancer - avec la Ville de Fribourg - un projet "Apprentissage au lieu de l'aide sociale" (analogue au projet FORJAD dans le canton de Vaud) et de promouvoir l'harmonisation des bourses et de l'aide sociale.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 112 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité de créer une commission consultative sur le tourisme et l'accueil en ville de Fribourg

Altermatt Bernhard (PDC/PVL).

Développement du postulat

Depuis peu, la ville de Fribourg et plus précisément son centre-ville historique sont un des sites touristiques reconnus par le canton, lui conférant ainsi un statut particulier et confirmant en même temps une vocation économique qui date du 19^{ème} siècle: Fribourg, ville de falaises et de ponts spectaculaires, avec une Cathédrale à la tour non moins spectaculaire et un orgue mondialement connu aux débuts du tourisme européen et international.

Ce postulat demande au Conseil communal d'étudier la mise en place d'une Commission consultative sur le tourisme et l'accueil en ville de Fribourg, à l'image d'autres commissions communales qui soutiennent les autorités de la capitale cantonale dans divers domaines de l'action publique et privée. On peut s'imaginer une commission qui réunit les milieux de la restauration et de l'hébergement, dont Gastro Fribourg, les acteurs de la promotion et de l'accueil touristique, dont Fribourg Tourisme, éventuellement des entreprises et prestataires dans le domaine de la mobilité et des transports, et des représentants des institutions culturelles, par exemple des musées.

Ladite commission serait amenée à s'exprimer sur des projets touchant aux domaines du tourisme et de l'accueil à Fribourg. Elle pourra être consultée par les autorités de la ville dans toute question touchant à ces domaines, qu'il s'agisse de consultations cantonales, de projets et initiatives privées ou semi-privées, ou de ceux touchant à l'accès aux remparts historiques de l'enceinte médiévale ou la requalification et redynamisation des quartiers historiques de la ville, mais aussi – et pourquoi pas? – des questions comme celle du funiculaire, véritable atout touristique et patrimonial, ou l'offre des "toilettes sympas" dont nous avons entendu parler dans ce conseil ces derniers temps.

Le but final du postulat est d'augmenter la compétence et la capacité d'action et de réflexion de notre ville en matière de tourisme et d'accueil, de renforcer le positionnement de Fribourg comme site touristique et de contribuer à une coordination optimale entre les initiatives des collectivités publiques et des privés en matière de promotion et d'accueil touristiques.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 113 de Mme et M. Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) et Jean-Frédéric Python (PDC/PVL) demandant au Conseil communal d'étudier la possibilité d'inclure dans le plan de développement des lieux d'hygiène des infrastructures ajustées aux besoins des familles

Python Jean-Frédéric (PDC/PVL).

Développement du postulat

Ce postulat demande au Conseil communal d'inclure dans le développement de dispositifs communaux liés à l'hygiène dans différents quartiers (les WC publics notamment), des facilitations pour les familles et les parents tels que WC avec tables à langer, espace d'allaitement, sanitaires à la taille des enfants et possibilité d'entrer avec une poussette et plusieurs enfants. Il serait exemplaire d'y prévoir une gestion écologique innovante.

A l'instar d'autres villes touristiques, la Ville de Fribourg ne met pas encore à disposition des WC publics dotés d'infrastructures ajustées qui permettraient à des adultes d'assurer les gestes éducatifs et de soin, quand ils s'occupent d'enfants. En effet, comment se débrouille actuellement un papa seul avec un enfant en poussette et un autre enfant en bas âge? Comment fait une grand-maman assurant la garde de plusieurs petits-enfants pour aider l'un d'eux face à un petit besoin urgent? Dans quel espace protégé, une maman peut-elle allaiter son enfant, à l'abri? Il s'agit d'inclure dans le plan de développement de ces lieux d'hygiène, dans les quartiers et notamment dans les espaces à vocation touristique (place de la Grenette, avenue de la Gare, Grand-Places), des infrastructures

adéquates aux besoins des familles, voire écologiquement innovantes (recyclage des déchets, éclairage écologique, nature des matériaux, etc.).

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 114 de Mme et MM. Jean-Pierre Wolhauser, David Aebischer, Jean-Noël Gex et Marie-Gertrude Morel-Neuhaus (PLR) demandant au Conseil communal d'étudier les possibilités de sponsoring et de parrainage par des privés de projets de développement durable ou d'utilité publique en ville de Fribourg

Wolhauser Jean-Pierre (PLR).

Développement du postulat

Dans le cadre des discussions amenées par le thème du changement climatique et des mesures à prendre y relatives, celle de la plantation d'arbres par des privés est entre autre citée (voir les lettres de lecteurs dans la Liberté du 30 avril et 14 mai 2019). D'une manière plus large, l'implication financière de privés (personnes physiques et morales) pourrait également porter sur l'acquisition de mobilier urbain (bancs, tables) ou sur l'équipement de places de jeux dont les coûts sont élevés. Nous citons comme exemple la réalisation de la 1^{ère} étape du Liebefeld Park, à Köniz, qui allie la plantation d'arbres et l'aménagement d'une place de jeux.

Vu le nombre de projets importants en ville (quartier du Schoenberg, site de Saint-Léonard, quartier du Bourg, Grand-Places, jardins du Domino), le co-financement de ceux-ci par des privés pourra apporter une touche individuelle ou collective bienvenue.

Nous demanderons dès lors au Conseil communal dans le cadre de l'étude:

- a) d'identifier les projets susceptibles de recevoir un sponsoring ou parrainage par des privés à court et moyen terme;
- b) de réfléchir à la manière dont les privés pourront être convaincus par un co-financement des projets choisis, le but étant de faire participer un large public, y compris jeune, à la réalisation de projets durables ou d'utilité publique.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

- n° 115 de Mme Marie-Claire Rey-Baeriswyl (CG-PCS) demandant au Conseil communal de préciser sa politique de transformation numérique des services communaux, notamment par rapport aux publics précaires

Rey-Baeriswyl Marie-Claire (CG-PCS).

Développement du postulat

La numérisation des administrations publiques est en cours, tant au niveau fédéral (<https://www.egov.ch/fr/umsetzung/e-government-strategie/>), cantonal (programme gouvernemental 2017-2021) que communal; bien qu'elle présente de nombreux avantages et des facilitations diverses (accessibilité en tout temps, rapidité de gestion et de traitement des dossiers, traçabilité, etc.), elle va considérablement modifier les liens au sein des administrations et entre elles, ainsi qu'entre les administré-e-s et les administrations. Elle va probablement reconfigurer la notion de "service public" et celle d'ayants-droits.

Ce postulat demande à la Commune de Fribourg:

- de préciser sa politique de transformation numérique des services communaux et de leurs prestations notamment en détaillant:
 - la planification prévue de ses étapes de développement; les services et types de prestations concernées par la numérisation, types de démarches numériques privilégiées (téléformulaire, téléprocédure, ouverture d'un compte ...); les types de prestations qui seront numérisées et celles qui ne le seront pas, etc.;
 - l'évaluation qu'elle a fait / fait des conséquences en termes de RH (transformation de postes actuels? Nouveaux postes pour de nouvelles compétences?), de gains/coûts financiers, de risques et d'avantages, etc.;
 - l'évaluation qu'elle fait/compte faire des enjeux, difficultés et risques que présente le processus de numérisation pour les administré-s-e et notamment pour les plus fragiles;
- d'exposer comment elle entend garantir l'inclusion numérique à savoir, permettre à tous les publics, notamment les plus précaires (qui sont souvent ceux qui ont le plus besoin des prestations publiques), de recourir aux prestations auxquelles ils ont droit, de pouvoir comprendre les exigences et les conditions d'accès à ces prestations, de bénéficier d'aides pour ce faire;
- et ainsi d'explicitier les mesures qu'elle veut promouvoir et mettre en œuvre (formations, médiations numériques, collaboration interinstitutionnelle entre professionnel-le-s du travail social et du numérique, etc.) pour éviter des non recours à des droits fondamentaux dus à l'impossibilités de comprendre et de répondre adéquatement à ces nouvelles exigences administratives.

En effet, de nombreuses études, notamment de pays qui ont fait le choix d'une numérisation complète de l'administration (objectif pour la France en 2022), montrent les risques existants (erreurs, anxiété face à la dématérialisation, etc.) et les difficultés engendrées pour les personnes peu familiarisées¹ aux technologies numériques dans le domaine administratif (compétences techniques, informationnelles, stratégiques, insuffisantes pour accéder aux informations et pour donner sens aux contenus numériques).

¹ Exemple: personnes non natives numériques... senior-e-s, personnes en situation de handicaps psychique ou mental, jeunes qui utilisent le numérique plutôt à des fins récréatives, migrant-e-s, etc.

La digitalisation des services publics peut comporter le risque de créer de nouvelles précarités – coûteuses – tant pour les publics les plus vulnérables que pour les collectivités; dans ce sens, elle pourrait contrevenir au respect des droits humains.

La décision quant à la transmission de ce postulat sera prise lors d'une prochaine séance.

B. Nouvelles questions

- n° 123 de M. Bernard Dupré (UDC) relative à la stabilité de la contribution immobilière, malgré la densification et l'augmentation du parc immobilier

Dupré Bernard (UDC). La contribution immobilière en ville de Fribourg est calculée sur la valeur brute des immeubles, sans tenir compte des éventuelles dettes qui les grèvent et qui ne peuvent être déduites. Depuis bien des années déjà, la ville se densifie à tout va. D'importants immeubles se construisent un peu partout et malgré ceci, cette contribution est pratiquement stable, à savoir: 15'822'000 francs en 2015 contre 16'307'000 francs en 2018, soit seulement 3,06% supplémentaire en quatre ans.

D'où ma question. Comment se fait-il que la contribution immobilière reste pratiquement stable, alors que le parc immobilier ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années déjà?

Dietrich Laurent, Directeur des Finances. Merci de nous avoir adressé la question auparavant. J'apporte une précision par rapport à votre question. Pour l'année 2018, il faudra compter 300'000 francs de plus pour une facturation qui est venue en retard. On constate dans les chiffres qu'il y a en fait une légère augmentation dans le temps. On pourrait penser que c'est une stagnation, mais dans les faits, les chiffres augmentent. Maintenant, il faut compter deux ans entre la réalisation d'un immeuble et d'une éventuelle imposition. Et encore, quand on parle des impôts, on a des objets qui sont annoncés par des entreprises beaucoup plus tard ou qui demandent une certaine étude. En effet, on a un délai. Cela ne se fait pas aussi vite que possible. On pourra avoir le sentiment qu'aujourd'hui il y a beaucoup de constructions qui se font, mais toutes celles qui vont être réalisées maintenant on en ressentira les effets que d'ici deux ou trois ans pour autant qu'elles entrent évidemment dans ces 2,85‰. Ce sont des pour milles, c'est pour ça que les augmentations sont relativement faibles.

Dupré Bernard (UDC). Je suis satisfait de la réponse.

- n° 124 de M. Marc Vonlanthen (PS) relative à l'émergence de la 5G

Vonlanthen Marc (PS). J'ai une question concernant les installations d'antennes 5G émettant des ondes électromagnétiques. La Confédération a déclaré récemment les moratoires légaux sur cette technologie étant la seule à pouvoir statuer sur la nocivité de ses rayonnements.

Mes questions sont les suivantes:

- Quel est l'état de la réflexion du Conseil communal au sujet de la 5G et de sa nocivité?

- Quelle marge de manœuvre la Commune a-t-elle pour sensibiliser et protéger la population?
- Quel est l'état des demandes de transformation et de construction éventuellement reçues par la commune à ce jour?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Édilité. La 5G suscite actuellement énormément de questionnements et d'émotion. J'en cite quelques-uns:

Les opérateurs se veulent rassurant quant à la mise en place et l'utilisation de cette technologie; les milieux économiques préconisent les avantages de la 5G alors que les études scientifiques sur les effets biologiques des ondes sont encore trop peu nombreuses, voire inexistantes.

L'accès à la 5G est d'un intérêt stratégique pour le développement futur, tant de l'économie que des technologies connectées. Ses avantages à le développer sont les suivants:

- la conduite autonome des véhicules;
- le transfert des données à très haut débit;
- les interconnexions optimisées dans les procédures de maints domaines;
- la création de nouveaux postes de travail et suppression d'autres.

Aujourd'hui, nous connaissons déjà les ondes pour leurs caractéristiques et effets physiques (chaleur, structure, effet sur la matière, etc.). Cependant, les craintes de la population se portent sur les effets biologiques inconnus: quelles sont leurs effets sur le développement cellulaire, le développement embryonnaire, y a-t-il un effet sur l'environnement?

Si nous n'avons pas de réponses à ce jour, c'est parce que nous nous voyons dépassés par une vitesse du développement technologique qui n'est pas comparable celle des études sur leurs conséquences qui demandent plusieurs années pour être menées correctement.

Certains partis politiques dans certains cantons et certaines communes appellent à un moratoire sur la 5G. Le Conseil d'Etat fribourgeois informera sous peu sa position. Le Conseil communal, quant à lui, évaluera de son côté sa marge de manœuvre et étudiera des possibilités d'action dans le cadre du PAL, actuellement en révision.

A notre connaissance et selon le site Internet de la RTS (observatoire de la 5G du 16 mai 2019) aucune antenne se trouve sur le territoire de la Ville de Fribourg. De plus, aucune demande de permis de construction pour l'implantation d'une antenne 5G a été déposée à ce jour. Cependant, une modification d'une installation n'entraîne pas une demande de construction mais requiert l'autorisation de l'autorité compétente qui est le Canton.

Vonlanthen Marc (PS). Je suis en tous les cas satisfait d'avoir pu obtenir une réponse immédiate à ma question. J'aimerais juste rajouter que l'OMS classe les ondes électromagnétiques de cette puissance sur la liste des substances potentiellement cancéreuses pour l'homme. J'inviterais la Commune dans la mesure du possible à appliquer un principe de précaution systématique concernant cette technologie.

- n° 125 de M. Jean-Pierre Wolhauser (PLR) relative à l'abonnement TPF gratuit pour les élèves de la Ville de Fribourg

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Ma question concerne le questionnaire que les élèves de nos écoles ont reçu au sujet de l'abonnement gratuit à partir de la nouvelle année scolaire. Ce questionnaire devait être rempli jusqu'au 29 mai 2019. Je prends l'exemple de parents qui ont répondu par non, c'est-à-dire qui estimaient que leur enfant n'avait pas besoin de cet abonnement TPF qui coûte 459 francs par année.

Mes questions sont les suivantes:

- Que se passe-t-il pour les élèves qui n'ont pas cet abonnement s'ils font des trajets scolaires avec les autres camarades?
- Qui paiera leur trajet? Est-ce que c'est de nouveau l'instituteur qui devra s'occuper d'avoir suffisamment de monnaie pour palier à ces cas? De même, que se passera-t-il pour les élèves qui ont un abonnement, mais qui ne l'auraient pas sur eux au moment du contrôle? Est-ce que le Conseil communal a déjà réfléchi à ces cas de figure?
- N'aurait-on pas dû informer les parents, dans ce formulaire, des conséquences de leur décision, qui est certes louable?

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Merci M. J.-P. Wolhauser pour ces questions. Bien entendu que le Conseil communal a pensé à tout quand il a envoyé ce formulaire. Il savait qu'il y en avait certains qui ne les voudraient pas. Je rappellerai d'ailleurs que la décision prise par cette honorable assemblée, c'était de dire que la Commune mettait ces abonnements à disposition et non pas qu'elle les distribuait à tous les élèves. Donc, nous n'avons qu'appliqué la décision prise par le Conseil général. Nous les avons mis à disposition, tout en pensant que certains parents étant déjà au bénéfice d'un abonnement général, sachant qu'ils pouvaient offrir à leur enfant un abonnement pour 30 francs, estimerait qu'un tel abonnement n'était pas nécessaire. C'était une supposition pour aller dans le sens de la réflexion du Conseil général. Au vu du nombre de téléphones que nous recevons et des courriers que nous recevons en retour au sujet de ces abonnements, je pense qu'il y a peu de personnes qui renonceront à ces abonnements.

L'éventualité que vous mentionnez, à savoir, qu'un enfant n'aurait pas l'abonnement et que l'enseignant devrait trouver 2,50 francs, je vous rappellerai que c'est une non-disposition qui s'applique maintenant puisque les activités scolaires sont gratuites. De toute façon, l'enfant n'a pas à payer. Au cas où l'enseignant devait payer de sa poche parce que l'enfant n'aurait pas dit à l'enseignant qu'il n'avait pas d'abonnement – quoi que je suppose que les enseignants prennent la peine de vérifier que tous les enfants ont bien un abonnement – alors l'enseignant demandera le remboursement des 2,50 francs ou des 5 francs s'il rentre aussi en bus.

Il y a une autre éventualité que l'on peut aussi examiner. Si dans une classe de vingt enfants, imaginons qu'il y ait dix enfants qui n'ont pas l'abonnement. A ce moment-là, l'enseignant pourra remplir une fiche, comme il faisait auparavant, et la remettre aux TPF. Cela serait aussi pris en charge par la Commune.

Wolhauser Jean-Pierre (PLR). Merci beaucoup Mme la Conseillère communale. Je suis satisfait de cette réponse.

- n° 126 de M. Daniel Gander (UDC) relative à la modernisation de la STEP et au traitement des micropolluants

Gander Daniel (UDC). Selon le rapport du contrôle fédéral des finances, la modernisation des stations d'épuration des eaux pour filtrer les micropolluants doit être plus rapide et plus efficiente. En effet, une taxe a été mise sur pied par la Confédération pour équiper et moderniser les STEPS d'ici 2040. Actuellement, seul un petit nombre de STEPS est correctement équipé. Sur un total de 700 STEPS en Suisse, on n'en compte actuellement que 134 qui répondent aux normes.

Pour le contrôle fédéral des finances, bien qu'il en coûtera plus de 1,4 milliards, il faut mieux gérer et accélérer le suivi de la modernisation des STEPS.

Mes questions sont les suivantes:

- Où en sont actuellement les travaux pour l'amélioration du filtrage des micropolluants de la STEP de Fribourg?
- La STEP sera-t-elle en mesure de répondre au développement démographique actuel?
- L'autorité communale ne devrait-elle pas déjà prendre des mesures en vue d'un futur et probable agrandissement?
- Selon le classement indiqué, où se situe la STEP de Fribourg?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 127 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à la circulation des vélos électriques à grande puissance dans les rues piétonnes

Li Rosi Michaël (UDC). Par la présente, je pose la question au Conseil communal de savoir si la Police locale est engagée à faire respecter les règles en matière de LCR dans les rues piétonnes.

Est-ce que les vélos électriques à grande puissance – avec plaque d'immatriculation de catégorie motorcycle – sont tolérés dans les rues piétonnes, alors que les vélomoteurs n'y ont certainement pas leur place.

En effet, nous avons été abordés par nombreux habitants de la rue de Lausanne qui ont vécu des situations très dangereuses ayant failli provoquer des accidents. Ces situations ont été engendrées par des vélos électriques très puissants – avec plaque d'immatriculation de catégorie motorcycle, donc comme des vélomoteurs – qui circulent sur la rue de Lausanne en montée à des vitesses qui ne sont pas adaptées à une rue piétonne.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 128 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'ouverture temporaire du pont de Zaehringen durant les travaux engorgeant le quartier du Bourg

Li Rosi Michaël (UDC). Par la présente, je demande au Conseil communal s'il entend étudier la possibilité d'ouvrir le pont de Zaehringen au trafic durant la période des travaux à la route de Morat. Cette ouverture serait limitée dans le temps en conséquence de la durée des travaux à la route de Morat. Par ailleurs, une ouverture, même limitée aux heures de pointes, serait un grand soulagement pour les commerces et les habitants du Bourg. En effet, ces derniers sont véritablement pris en otage durant les heures de pointe et pour les premiers, une telle ouverture, même partielle, permettrait de toute évidence d'éviter de répéter les déboires de la route de Villars en 2017 et en 2018.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 129 de M. Michaël Li Rosi (UDC) relative à l'auberge de jeunesse sise en ville de Fribourg

Li Rosi Michaël (UDC). L'auberge de jeunesse sise en ville de Fribourg a fermé ses portes en 2016, pour les besoins d'une partie de l'administration communale. A savoir que cette décision est connue depuis 2012, cela fait 7 ans que la ville ne propose pas de solution. La présence d'une auberge de jeunesse est indispensable dans une ville touristique comme Fribourg, elle est la garantie d'une plus-value pour l'offre touristique. L'auberge de jeunesse a aussi son importance dans une ville universitaire, par exemple pour de jeunes chercheurs qui participent à des conférences à l'université et qui disposent de moyens limités.

- Le Conseil communal mène-t-il encore à l'heure actuelle des démarches afin de permettre la création d'une nouvelle auberge de jeunesse à Fribourg? Si oui, quel est l'état actuel de ces démarches?
- Dans quelle mesure la Ville de Fribourg collabore-t-elle - respectivement a-t-elle collaboré - avec le Canton et les milieux touristiques pour tenter de trouver une solution?
- Une collaboration avec des acteurs privés (investisseurs et/ou exploitants) a-t-elle été envisagée?

Burgener Woeffray Andrea, Directrice de l'Edilité. Un postulat contenant à peu près les mêmes questions a été déposé. La réponse est à bout touchant. Je vous propose, si vous êtes d'accord M. M. Li Rosi, de vous répondre dans le cadre de la réponse au postulat.

Li Rosi Michaël (UDC). Je vous remercie pour cette réponse.

- n° 130 de Mme Adeline Jungo (PS) relative à l'avenir de la Tour Vagabonde en ville de Fribourg

Jungo Adeline (PS). En 2015, j'intervenais en séance du Conseil général car l'avenir de Fri-Son, menacé par un projet immobilier, me préoccupait.

Aujourd'hui, c'est l'avenir de la Tour Vagabonde en ville de Fribourg qui me préoccupe.

Après un tour au Jardin aux Betteraves, elle était installée à côté de la Tour Henri depuis 2017. Comme avez pu le lire dans la presse, elle ne pourra plus s'y installer car ce terrain appartenant au Canton sera occupé par les CFF dès le mois de septembre.

Ma question est la suivante: est-ce que la Ville s'engage à soutenir ce lieu artistique nomade et original, afin qu'il retrouve un point de chute à Fribourg? Si oui, quelles sont les possibilités envisagées?

Dietrich Laurent, Directeur de la Culture. En effet, la Tour Vagabonde était au Jardin aux Betteraves. L'Etat étant propriétaire de ce terrain l'a mis gracieusement à la disposition de cet acteur culturel. Ensuite, le Service de la Culture de la Ville de Fribourg a accompagné la Tour dans sa recherche d'un terrain en ville. Elle s'est finalement établie aux abords de la Tour Henri, sur un terrain de l'Etat de Fribourg, mis gracieusement à disposition aussi. Maintenant, des travaux vont être faits. Pour l'instant, la Tour Vagabonde vagabonde. Elle est à Genève au Tour Vagabonde Festival. Mi-août, mi-septembre, elle sera à Monthey et elle continue son périple fin septembre, début octobre à Fribourg. Elle revient donc chez nous. Des discussions sont ouvertes aujourd'hui avec Bluefactory, mais il semblerait que ce ne serait que pour une durée limitée. Il s'agira donc de trouver une autre solution, plus durable. On a actuellement écrit aussi au Service des bâtiments, mais la réponse n'est pas encore connue. Ce qu'il faut dire encore, c'est que cette Tour Vagabonde est un outil absolument unique, à ma connaissance, dans le monde entier. Cette Tour s'est déplacée actuellement sur trois continents et chaque fois, il est demandé à cet acteur culturel de rester. Or, on a une chance incroyable, c'est qu'il est attaché à la ville de Fribourg et non pas à sa périphérie, mais à son centre, donc à sa ville historique. C'est pour cela que l'on est très proches de cette Tour Vagabonde. De l'extérieur elle a l'air de rien, mais à l'intérieur, on entre dans un paradis féerique. Et si on y mange une fondue, c'est encore mieux. C'est un outil incroyable. Nous souhaitons la garder en ville de Fribourg. Nous avons aussi déjà posé la question à la Tour Vagabonde si un partenariat plus avancé serait à envisager, mais nous sommes d'accord avec lui - c'est lui le porteur de son projet. A titre personnel maintenant, je rêverais que l'on puisse exporter cette Tour Vagabonde dans le monde entier, à Shanghai, à New York, à Ouagadougou. Ça serait un outil de promotion culturelle, de promotion touristique, de promotion gastronomique incroyable. Pour ça, il faut des moyens et il faut mettre ce nouvel outil dans la palette des priorités en ville de Fribourg et convenir aussi avec Coriolis d'un soutien. En principe, il s'agit d'une infrastructure, mais avec une animation, donc c'est un acteur tout à fait particulier. Nous suivons le dossier de très près. Il est pour nous d'importance stratégique.

Jungo Adeline (PS). Je suis satisfaite de la réponse. Je n'en attendais pas mieux.

- n° 131 de M. Claudio Rugo (PA) relative au projet de nouveau règlement du personnel de la Ville de Fribourg et à l'abrogation de l'article 38 alinéa 3 du règlement en vigueur

Rugo Claudio (PA). Vous connaissez la sympathie que j'ai envers les syndicats. C'est à ce titre que je vais poser cette question concernant le règlement du personnel de la Ville de Fribourg dont nous devons débattre les modifications en septembre, je crois. Plusieurs employés, trois ou quatre, arrivent en fin de carrière. Ma question concerne plus précisément les droits acquis. Quand j'avais proposé de modifier les droits des Conseillers communaux, vous étiez montés aux barricades. J'espère que vous monterez aux barricades aussi pour les employés. En effet, dans le projet de règlement, on compte abroger l'article 38 c, qui concerne les gratifications pour ceux qui travaillent

depuis plus de 40 ans à la commune, c'est-à-dire ceux qui ont commencé vers 20 ans et qui finissent à 65 ans. C'est un pourcentage de 20% par année pleine, je n'ai pas tout à fait compris, mais je pense que vous comprenez mieux que moi. Ces personnes doivent déjà donner leur date de départ au 1er juillet, mais nous allons discuter de la question de savoir si l'on doit abroger cet article ou pas en septembre? Donc il sera trop tard pour ceux qui doivent donner leur date de départ début juillet. Est-ce que l'on pourrait envisager un passage transitoire de cet article qui concerne l'abrogation de gratifications?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 132 de Mme Gisela Kilde (PDC/PVL) relative aux mesures de mobilité douce dans le quartier du Schoenberg

Kilde Gisela (PDC/PVL). Lors de la récente assemblée générale de l'association ATE (VCS) section Fribourg, le Conseiller communal en charge de la Direction de la Police locale, de la Mobilité et des Sports a fait un exposé remarqué sur la stratégie vélo de la Ville, ses enjeux, ses contraintes et les opportunités. L'assemblée a pris note des efforts méritoires de la Ville pour stimuler l'usage des deux roues et y renforcer la mobilité douce. A ceci près que toutes les mesures citées concernaient la rive gauche de la Sarine. En effet, le quartier du Schoenberg n'a jamais été évoqué. D'ailleurs, l'inventaire des mesures prévues pour 2019 par le Service de la mobilité ne prévoit rien pour le Schoenberg et, selon les propos du Conseiller communal, ceci devrait aussi être le cas pour les années suivantes.

Mes questions sont donc les suivantes. La Ville de Fribourg entend-elle ne rien faire pour la mobilité douce dans le quartier du Schoenberg? Si non, quelles sont les mesures concrètes prévues pour ce quartier et dans quels délais seront-elles réalisées?

Certes, le quartier du Schoenberg va profiter du projet "Fribourg (ou)vert" et du projet "Nature en ville" que l'on peut observer à la Heitera. Nous avons même reçu des blocs en béton pour protéger nous ne savons pas très bien qui ou quoi, tant les déplacements à pied ou à vélo sont devenus une aventure. Le Conseiller communal pourrait-il également préciser l'objectif de ces blocs en béton posés récemment à la route de la Cité-des-Jardins?

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Merci pour les compliments. C'est vrai que ce soir-là, je n'ai pas parlé du Schoenberg. J'avais mis tellement d'énergie dans ma présentation que j'avais, en effet, plus tout à fait en tête ce que l'on avait déjà fait pour le Schoenberg.

La Ville entreprend aussi des mesures pour les cyclistes et la mobilité douce au Schoenberg. En 2018, le Service de la mobilité a, par exemple, aménagé 800 mètres de bandes cyclables dans le cadre de la mise en zone 30 km/h du secteur "Vieux-Chênes". Au total, on a pour le quartier du Schoenberg 3'492 mètres de bandes cyclables aménagées, soit 24% des bandes cyclables en ville de Fribourg. Ce chiffre prend uniquement en compte les routes qui font strictement partie du quartier (donc sans le pont de la Poya, le pont de Zaehringen, le Stadtberg et la route de Bourguillon, notamment). Proportionnellement au réseau routier, le quartier du Schoenberg est donc, et c'est réjouissant, plutôt en avance en matière d'aménagements cyclables par rapport au reste de la ville.

Il y a aujourd'hui, c'est vrai, une urgence pour intervenir prioritairement au centre-ville en matière de mesures pour le vélo. Cela sera fait en 2019. Vous le verrez dans la réponse au postulat y relatif. Pour la suite, le Service de la mobilité continuera à inclure le Schoenberg dans ses réflexions pour proposer des mesures d'amélioration. Ce n'est pas seulement le Service de la mobilité, mais c'est bel et bien le Conseil communal qui mandatera ce service pour inclure le Schoenberg.

J'aborde maintenant la thématique des blocs de béton posés récemment à la route de la Cité des Jardins. Comme dans beaucoup de rues résidentielles, la route de la Cité des Jardins comporte du stationnement qui permettait de réduire le gabarit de la chaussée et servir ainsi "de modération pour le trafic automobile".

En 2016, le stationnement payant a été introduit dans le secteur, simultanément au reste du quartier du Schoenberg, ce qui a conduit à faire fortement baisser, c'est très heureux, le nombre de voitures stationnées à cet endroit. Les riverains se sont alors plaints, à juste titre, que les automobilistes profitaient de l'espace offert par le stationnement inoccupé pour rouler plus vite. Le Service de la mobilité a alors posé des éléments en dur, qui permettent d'éviter que les espaces de stationnement libérés soient utilisés comme bande de roulement additionnelle.

Kilde Gisela (PDC/PVL). Je vous remercie pour la réponse. J'aurais bien aimé connaître les projets futurs et pas ceux du passé. Néanmoins, je suis satisfait de la réponse.

- n° 133 de M. Pierre-Alain Perritaz (PS) relative à la circulation des bus sur la rue Joseph-Piller lors des célébrations de la Saint-Nicolas

Perritaz Pierre-Alain (PS). Lors de manifestations importantes en ville de Fribourg, par exemple la procession de la Fête Dieu ou la Saint-Nicolas, la circulation est interdite vers la place Python et/ou vers le Tilleul. Elle est détournée vers la rue Joseph-Piller et la rue Varis. Si une de ces manifestations tombe sur un jour férié ou un dimanche, il n'y a pas beaucoup de problèmes. Par contre, quand il s'agit de la Saint Nicolas qui est organisée le premier samedi du mois de décembre, c'est une autre chanson. En effet, les transports publics ont beaucoup de mal à circuler à la rue Joseph-Piller, pas seulement à cause d'un trafic abondant, mais aussi à cause de chicanes disposées dans cette rue. L'année passée, certains bus ont eu besoin de près de 25 minutes pour passer du fond de la rue Varis au giratoire de l'Université.

D'où ma question: serait-ce possible, lors de la Saint-Nicolas, d'enlever les obstacles disposés sur la route à la rue Joseph-Piller, afin d'améliorer le passage des bus?

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 134 de M. Bernhard Altermatt (PDC/PVL) relative à une consultation par le Conseil communal des institutions touristiques et gastronomiques locales afin de mettre en place des Toilettes Sympas

Altermatt Bernhard (PDC/PVL). Ist der Gemeinderat gewillt die hauptsächlich betroffenen und interessierten Akteure, darunter Gastro Fribourg und Freiburg Tourismus, zu konsultieren? Welche

Haltung sie zum Instrument der "Toilettes Sympa" vertreten? Dies wurde in unserem Postulat gewünscht.

Il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

- n° 135 de Mme Marine Jordan (PS) relative à la mention du coût de l'abonnement de bus dans le questionnaire distribué aux parents d'élèves scolarisés en ville de Fribourg

Jordan Marine (PS). J'ai également des questions concernant le formulaire que tous les parents des écoliers scolarisés en ville de Fribourg ont reçu vendredi passé. J'ai été étonnée de lire en première page que le montant de 459 francs était articulé très clairement. Je me demandais dans quel but le montant était articulé. Est-ce que c'était pour décourager certaines familles de faire la demande d'un abonnement? Ce sont des réactions que j'ai entendues autour de moi.

La deuxième question est de savoir pourquoi le formulaire était si compliqué. Il fallait remplir un certain formulaire, le rendre pour une certaine date aux enseignants, déposer d'autres documents dans une urne des TPF dont on ne sait où elle se trouve. Finalement, j'aurais aimé savoir s'il y a un accompagnement qui a été prévu pour les familles non francophones et respectivement non germanophones pour remplir ce questionnaire. Il est vraiment compliqué à remplir.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Effectivement, le montant est mentionné. Je pense qu'il est juste de dire combien coûte un abonnement, que des parents peuvent réfléchir si vraiment ils en n'ont pas besoin que peut-être ils le prendront pas. Je crois que c'est faire preuve de transparence de donner cette information.

Le questionnaire est assez compliqué et, effectivement, il y a une répartition des tâches. Il a fallu se mettre d'accord avec les TPF pour savoir qui faisait quoi. Etant donné que l'on donne plus d'un million aux TPF, nous estimons que c'était aussi normal qu'ils fassent quelque chose et que l'on pouvait leur transmettre la photo pour qu'ils s'occupent de faire la carte. Les TPF estimaient que c'était la Ville qui devait tout faire, en plus de payer le million. Donc, on a dû répartir les rôles. Effectivement, c'est un petit peu compliqué. Mais ne vous inquiétez pas, les gens savent où trouver le Service des écoles. Nous répondons aux téléphones, nous avons la patience pour expliquer comment remplir le formulaire. Toutes les personnes qui voudront un abonnement en auront un au moment de la rentrée scolaire.

Jordan Marine (PS). Je suis partiellement satisfaite de la réponse. Il me semble qu'en mentionnant vraiment ce montant de 459 francs, cela enterme toute possibilité de faire des démarches auprès des TPF pour avoir un prix spécial, ce que d'autres communes ont fait. C'est la première chose. La deuxième chose que je me suis demandée est de savoir s'il n'aurait pas été possible de remettre une attestation scolarité aux élèves, ce qui aurait enlever une partie du travail aux enseignants. Ensuite, les parents auraient pu aller auprès des TPF avec l'attestation que l'enfant est scolarisé en ville de Fribourg pour faire la demande d'abonnement.

de Weck Antoinette, Directrice des Ecoles. Je ne vois pas l'intérêt d'une attestation. Par rapport à une carte que l'on doit pouvoir désactiver au moment où l'enfant n'est plus à l'école. Je laisserai mon collègue répondre, parce que ce sont des démarches administratives.

En ce qui concerne de ne pas indiquer le montant de 459 francs, sachez qu'il n'y a eu aucune possibilité de négociation avec les TPF. Il y avait la décision du Conseil général. Les TPF nous ont clairement dit, que ça coûterait moins cher de prendre le prix d'une journée d'un billet aller/retour, 2 fois par jour, multiplié par le nombre de jours ouvrables et le nombre d'écoles. C'est moins cher que 459 francs. Dès le départ, on nous a bien fait comprendre qu'il n'y avait aucune possibilité. Ce n'est pas en ne mettant pas ce montant que l'on aurait pu avoir une marge de négociation. Les discussions sur le coût ont eu lieu bien avant que l'on rédige cette lettre. Quant aux démarches, je laisse mon collègue y répondre.

Nobs Pierre-Olivier, Directeur de la Police locale et de la Mobilité. Je confirme qu'en effet, on a tout essayé pour faire baisser ce prix. C'était impossible. Mme de Weck m'a dit d'en discuter à l'Agglomération. A l'Agglomération il n'y avait pas d'entrée en matière non plus. Pour ce qui est de cette attestation, en fait, on ne se rend peut-être pas compte, mais pour produire autant d'abonnements avec photo, il faut quand même systématiser la production. Le fait d'avoir des fichiers qui permettent de les produire de manière efficace en temps de travail est la raison pour laquelle il a été convenu avec eux que le Service des écoles enverrait des tableaux Excel et qu'ensuite les TPF produiraient les abonnements de manière rationnelle.

C. Autres interventions

Morel-Neuhaus Marie-Gertrude (PLR). J'aimerais d'abord féliciter notre nouveau Président pour son excellent discours inaugural. Puis, j'aimerais répondre brièvement à M. C. Rugo quant à sa critique vis-à-vis de ma personne. Mon intervention n'était pas une attaque, mais une constatation des faits réels dont les personnes présentes ont été témoins. Mon nom est Morel-Neuhaus, donc Mme Morel et non Mme Neuhaus. Je me permets de suggérer à M. C. Rugo de bien vouloir adapter son comportement à celui qui est demandé et pratiqué par chaque membre de cette assemblée, de toujours utiliser un langage courtois et de faire des interventions sans mêler les problèmes personnels avec les sujets à traiter, ce qui permettra de convaincre, comme ce soir, un grand nombre de ses collègues de voter pour ses propositions. Ainsi, nous retrouverons un bon climat de travail qui, pour rappel, doit être constructif et toujours dans l'intérêt de la communauté.

Rugo Claudio (PA). J'avais préparé trois observations concernant le procès-verbal, dont une vous concernait, Mme M.-G. Morel-Neuhaus. Par sympathie pour notre ancienne amitié, je vous la communiquerai par e-mail, de privé à privé. J'en ferai de même pour Mme A. de Weck. Donc, il me reste une observation. Mais tout d'abord, j'aimerais faire aussi une observation concernant la question de M. H. Bourrier. Il y avait une réponse simple qui était de dire que les conducteurs de bus des TPF passent un examen médical tous les cinq ans. A partir de cinq ans d'activité, cet examen a lieu tous les trois ans.

J'en viens aux observations sur le procès-verbal.

Procès-verbal n° 22b, page 693:

M. P.-O. Nobs nous dit: "Ma foi, parfois, même quand on est politicien milicien, on doit retrousser les manches. C'est le cas ce soir de toutes celles et ceux qui sont ici." Vous l'avez dit en avril, vous l'avez redit ce soir, je crois que vous extrapolez, vous ne pouvez pas vous mettre dans la peau de tous les

conseillers. Vous ne savez pas s'ils lisent tous les procès-verbaux. On a vu M. O. Collaud qui a dit que l'on n'a pas bien lu un certain postulat. Dès lors, j'en arrive à mon observation.

Alors même qu'un mois auparavant, au Café du Gothard, M. P.-O. Nobs m'avait demandé le nombre d'heures que je consacrais à la préparation de mes séances. Je lui avais précisé le chiffre de 20 heures de préparation minimum. Il est vrai que cette approximation ne figure dans aucun règlement, aucun règlement d'application, ni arrêté communal ou préfectoral; source première d'inspiration de M. le Conseiller communal! Ainsi, comme le soulignait l'ancien Conseiller général Hans Werhonig, le moment le plus intéressant de la séance intervient après sept heures de joutes procédurieres: le moment des questions. J'invite le Bureau à mettre son nez dans ce dossier. Et pour terminer, je précise deux points:

1. Aucun défraiement n'a été versé au parti des Artistes, ainsi qu'au Mouvement libre et indépendant, pour la préparation des séances, contrairement à l'ensemble des autres parlementaires, qui touchent double jetons avec leurs séances de préparation respectives.
2. Lire entre les lignes ou travailler à fond un dossier; c'est le dilemme auquel je suis confronté lorsque je reçois l'enveloppe politique quinze jours avant la séance. Je vous rappelle tout de même que grâce à mes interventions, les figurines Panini se sont transformées en de belles images. Je me réfère au Message de la transformation des Arcades, pas encore en 3D, M. M. Li Rosi, ni synchronisées dans l'espace et le temps; la salle de musique de Jolimont a été redescendue de deux étages. Le triste repas du seul végétarien qui devait demander une dispense médicale d'après le règlement d'application concernant les accueils extrascolaires (AES) - titre au combien pompeux que vous avez validé - s'est transformé en une nourriture collective saine et durable, et ce grâce à certaines de mes interventions. Je souligne, soit dit en passant, qu'aucune alimentation n'est durable par définition.

Merci de respecter, M. P.-O. Nobs, aussi vos collègues politiques, votre camarade de Conseil - si vous me permettez de vous appeler camarade -.

Certains membres, crème de la double crème du Conseil communal, sont issus du patriarcat, du sérail intellectuel de Fribourg, qui par filiation, qui par alliance. Pour ma part, j'attaque chaque dossier avec pelle et pioche, car je suis fils de maçon, fils d'immigré-e-s italiens. Retrousser les manches, bonne expression. Les manches de la chemise amidonnée ou celle du bleu de travail?

Le Président. Aucune autre intervention, selon l'article 67 du RCG du 18 septembre 2018, n'étant annoncée, je lève la séance. Merci à tous et belle Ascension.

Il est 22.54 heures.

Fribourg, le 17 juin 2019
MM/nm/ib/jf

AU NOM DU CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE FRIBOURG

Le Président:

Le Secrétaire de Ville adjoint:

Blaise FASEL

Mathieu MARIDOR

La Secrétaire de Ville:

Catherine AGUSTONI

Annexes mentionnées.